



Sites en gestion dans les Barthes de l'Adour

BARTHES DE SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX

"Réserve de Chasse et de Faune Sauvage Henri Sallenave"



Commune : Saint-Martin-de-Seignanx

Superficie : 94 hectares

Propriétaire : Fondation Nationale pour la Protection des Habitats Français de la Faune Sauvage (F.N.P.H.F.F.S.)

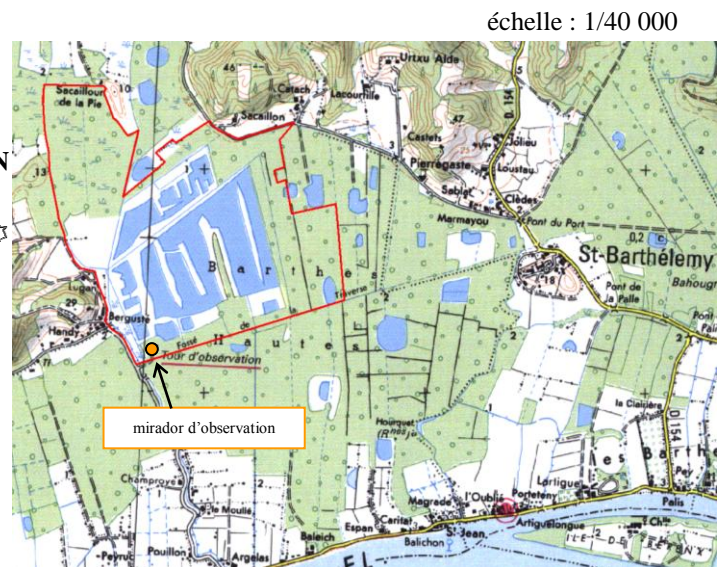
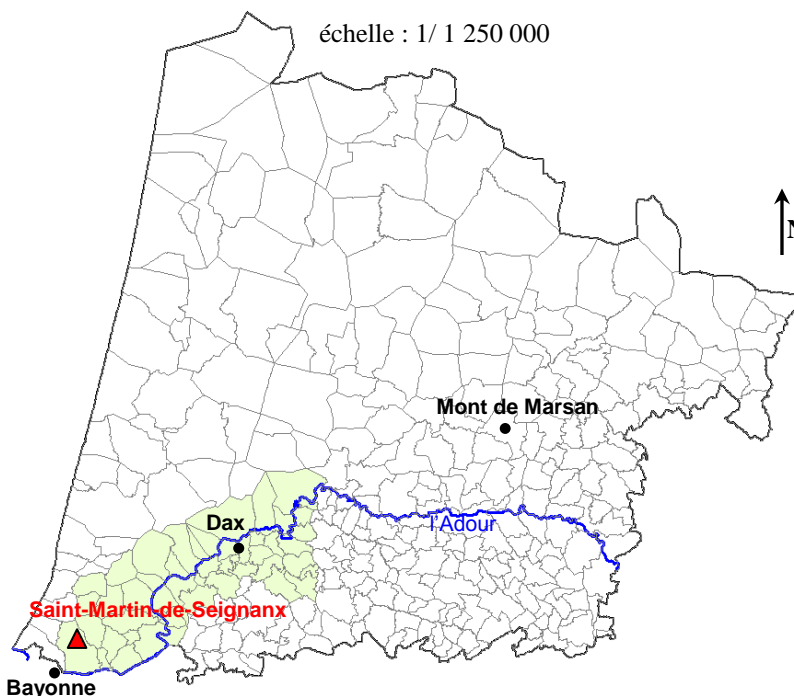
Gestionnaire : Fédération Départementale des Chasseurs des Landes (F.D.C.L.)

Statut : Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (R.C.F.S.), Zone de Protection Spéciale (Z.P.S.), arrêté préfectoral de Biotope (A.P.B.)

Intérêts écologiques :

- ✓ représentation du paysage barthais
- ✓ site d'importance pour l'accueil de l'avifaune hivernante et nicheuse, du Vison d'Europe et de la Cistude d'Europe
- ✓ site d'importance pour la conservation des zones humides et de la mosaïque d'habitats

SITUATION GEOGRAPHIQUE :



— périmètre de la réserve

HISTORIQUE :

Cette Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (R.C.F.S.), située dans les Barthes de « Lesgau et Nastres », a été créée en 1973 par la volonté de l'Association de Chasse Communale Agrée (A.C.C.A.) de Saint-Martin-de-Seignanx. Elle couvrait à cette époque une superficie de 79 hectares.

A partir de 1982, l'A.C.C.A. de Saint-Martin-de-Seignanx demande à la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes (F.D.C.L.) d'y conduire une opération d'aménagement du site en faveur des oiseaux d'eau. La Fédération décide donc après prospection sur le terrain, d'une acquisition foncière et d'un programme complet de rénovation. Le site, de part ses caractéristiques favorables, paraît en effet une opportunité pour être un témoin capable de fournir des solutions pour l'aménagement et l'entretien de Barthes en faveur de l'avifaune.

En 1984, la Fondation Nationale pour la Protection des Habitats Français de la Faune Sauvage (F.N.P.H.F.F.S.) et la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes acquièrent un premier lot de la S.A.F.E.R., soit une superficie de 54 hectares, les financements étant assurés par les deux organismes.

Un plan d'agrandissement de la réserve est ensuite mis en œuvre, la superficie totale de celle-ci atteignant aujourd'hui 94 hectares, 85 hectares appartenant à la Fondation Nationale pour la Protection des Habitats Français de la Faune Sauvage et la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes.

Avant 1920, d'après le témoignage de personnes vivant depuis longtemps aux abords des Barthes, l'ensemble considéré était composé, quasi-exclusivement de prairies naturelles pacagées ou fauchées bénéficiant d'un système hydraulique parfaitement entretenu par les propriétaires regroupés dans l'association syndicale des Barthes de la rive droite de l'Adour. Néanmoins, à partir de 1920, l'entretien des prairies et canaux a régressé, si bien qu'au moment de l'acquisition, la réserve présentait un paysage très fermé (93,6% de boisements divers dominés par l'Aulne glutineux, 4,8% de prairies naturelles, 1,3% de phragmitaie et 0,3% de zone sableuse) et un réseau hydraulique détérioré.

Suite à l'acquisition du site, les premiers inventaires réalisés par le Groupe d'Etude en Ecologie Appliquée (G.E.E.A.) en 1987, met en évidence une faible fréquentation de la faune, avec des espèces de passereaux, rapaces et mammifères les plus communément rencontrés dans les Barthes (53 espèces d'oiseaux et 9 espèces de mammifères).

Sous l'impulsion de la F.D.C.L., un plan d'aménagement est donc conçu par un groupe de travail constitué de l'A.C.C.A. communale, de la commune de Saint-Martin-de-Seignanx, des chasseurs de gibiers d'eau, de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (D.D.A.F.) des Landes et de la Direction Régionale à l'Architecture et à l'Environnement. Les principaux objectifs de ce plan d'aménagement étaient de :

- ✓ réhabiliter le réseau hydraulique
 - ✓ diversifier les milieux
 - ✓ favoriser la quiétude
 - ✓ mettre en place des structures d'observation et d'accueil du public
- } afin d'augmenter notamment les potentialités
} d'accueil de l'avifaune

Les travaux d'aménagement et d'entretien réalisés depuis 1985 sur la réserve sont présentés dans le tableau qui suit.

En 1996, dans le cadre du programme Natura 2000, la réserve, site d'intérêt patrimonial au niveau européen par l'importance de sa richesse avifaunistique, est classée en Zone de Protection Spéciale (Z.P.S.) ; les Barthes de l'Adour étant classées en Site d'Intérêt Communautaire (S.I.C.) peu de temps après, en 1999. Depuis 1991, la réserve bénéficie également d'un arrêté préfectoral de Biotope (A.P.B.).

Bilan des travaux réalisés :

Année	Nature des interventions	Quantité	Montant
1984	1 ^{er} achat Fondation	53,90 ha	44 210,21 €
1986	2 ^{ème} achat Fondation	36,56 ha	27 865,55 €
TOTAL acquisition foncière			72 075,76 €
TRAVAUX D'AMENAGEMENT			
Année	Nature des interventions	Quantité	Montant
1985 à 1988	dégagement de la zone centrale : création chemins d'accès, creusement 4 plans d'eau, création miradors, pose nids à Cigognes et abri poneys, études faune, flore, hydraulique et topographique		246 256,30 €
1989 à 2001	terrassements digues et îlots, mise en place clôtures, modification plan d'eau, ouvrages d'art, création plaquettes d'informations, travaux divers		130 405,50 €
2002	terrassements, curage à la pelle mécanique		7 780,51 €
2003/2004	mise en place pont busé		892,07 €
	mise en place clôtures		869,92 €
2004 /2005	restauration et mise en place clôtures		856,72 €
	restauration barrières bétail		612,35 €
	nids artificiels		507,10 €
	terrassements divers	44 ha	3 545,43 €
2005/2006	restauration ouvrages d'art		2 363,91 €
	2 observatoires		3 552,13 €
	chemins d'accès, clôtures		3 224,19 €
TRAVAUX D'ENTRETIEN			
Année	Nature des interventions	Quantité	Montant
1985 à 1988	girobroyage prairies	12 ha	397,77 €
1989 à 2001	mirador et affûts d'observation, girobroyage prairies, entretien agricole, clôtures prairies, lutte contre la Jussie, travaux divers	20 à 40 ha/an	61 920,45 €
2002	peinture mirador, portail et clôture, lutte contre la Jussie		10 923,21 €
2003/2004	girobroyage marais	1,4 ha	837,20 €
	entretien prairies	30 ha	2 648,79 €
	lutte contre la Jussie	64 ha	8 459,54 €
	entretien mirador		126,75 €
	travaux divers		252,08 €
2004/2005	entretien prairies	35 ha	3 623,75 €
	lutte contre la Jussie	148 ha	9 993,92 €
	entretien miradors		767,98 €
2005/2006	entretien observatoires		381,91€
	entretien mécanique		7 219,26 €
	lutte contre la Jussie		8 267,62 €
ETUDES FAUNE/FLORE			
Année	Nature des interventions		Montant
2004/2005	suivi passereaux nicheurs (I.P.A.)		2 700 €
2006/2007	suivi floristique		personnel FDCL
TOTAL			592 002,12 €

COMPOSITION FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE DU SITE :

L'avifaune :

Les premières études avifaunistiques réalisées en 1987 et 1989 par le G.E.E.A., mettent en évidence une augmentation de la richesse spécifique durant la période des premiers travaux d'aménagement. Le nombre d'espèces d'oiseaux recensées passe de 25 à 36 en raison notamment de l'augmentation de la fréquentation du site par les anatidés et les limicoles. En effet, les premières interventions d'ouverture du milieu et de creusement de plans d'eau ont permis une augmentation de la diversité des habitats favorisant largement l'accueil des oiseaux d'eau sur le site.

D'après la base de données créée à partir :

- ✓ des comptages oiseaux d'eau, effectués par la F.D.C.L. tous les 15 du mois de novembre à mars (depuis l'hiver 1993/1994),
 - ✓ du suivi des passereaux nicheurs, réalisé le 2 juin 2004 par F. Ibanez, selon le protocole standardisé des Indices Ponctuels d'Abondance (I.P.A.)
 - ✓ et des observations ponctuelles des techniciens de la F.D.C.L.,
- et au vue des observations récentes (après 2000) et non exceptionnelles, le site accueille à l'heure actuelle 51 espèces d'oiseaux nicheurs et/ou en hivernage, dont 29 d'intérêt patrimonial :

Nom commun	Nom scientifique	Statut de protection						Espèces observées après 2000	Comptage hivernal oiseaux d'eau	I.P.A.
		international		européen		national				
		Convention de Berne du 19 septembre 1979		Directive Oiseaux du 02 avril 1979		Arrêté du 16 juin 1999				
		Annexe II	Annexe III	Annexe I	Annexe II	Article 1	Article 5			
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	X					X	X	X	
Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>		X				X	X	X	
Butor étoilé *	<i>Botaurus stellaris</i>	X		X		X	X	X	X	
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>		X			X	X	X	X	
Héron gardeboeuf	<i>Bubulcus ibis</i>		X			X	X	X	X	
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	X		X		X	X	X	X	
Grande aigrette	<i>Egretta alba</i>	X		X		X	X	X	X	
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	X		X		X	X	X	X	
Cygne tuberculé *	<i>Cygnus olor</i>		X		X	X	X	X	X	
Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>	X		X		X	X	X	X	
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>		X		X	X	X	X	X	
Oie rieuse	<i>Anser albifrons</i>		X		X	X	X	X	X	
Bernache cou roux *	<i>Branta ruficollis</i>	X		X		X	X	X	X	
Bernache cravant *	<i>Branta bernicla</i>		X		X	X	X	X	X	
Bernache du Canada *	<i>Branta canadensis</i>		X		X	X	X	X	X	
Bernache nonette *	<i>Branta leucopsis</i>	X		X		X	X	X	X	
Tadorne casarca *	<i>Tadorna ferruginea</i>	X		X		X	X	X	X	
Chipeau	<i>Anas strepera</i>		X		X	X	X	X	X	
Colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>		X		X	X	X	X	X	
Pilet	<i>Anas acuta</i>		X		X	X	X	X	X	
Siffleur	<i>Anas penelope</i>		X		X	X	X	X	X	
Souchet	<i>Anas clypeata</i>		X		X	X	X	X	X	
Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>		X		X	X	X	X	X	
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>		X		X	X	X	X	X	
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>		X		X	X	X	X	X	
Fuligule morillon *	<i>Aythya fuligula</i>		X		X	X	X	X	X	
Pygargue à queue blanche *	<i>Haliaeetus albicilla</i>	X		X		X	X	X	X	
Aigle criard	<i>Aquila clanga</i>	X		X		X	X	X	X	
Balbusard fluviatile *	<i>Pandion haliaetus</i>	X		X		X	X	X	X	
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	X		X		X	X	X	X	

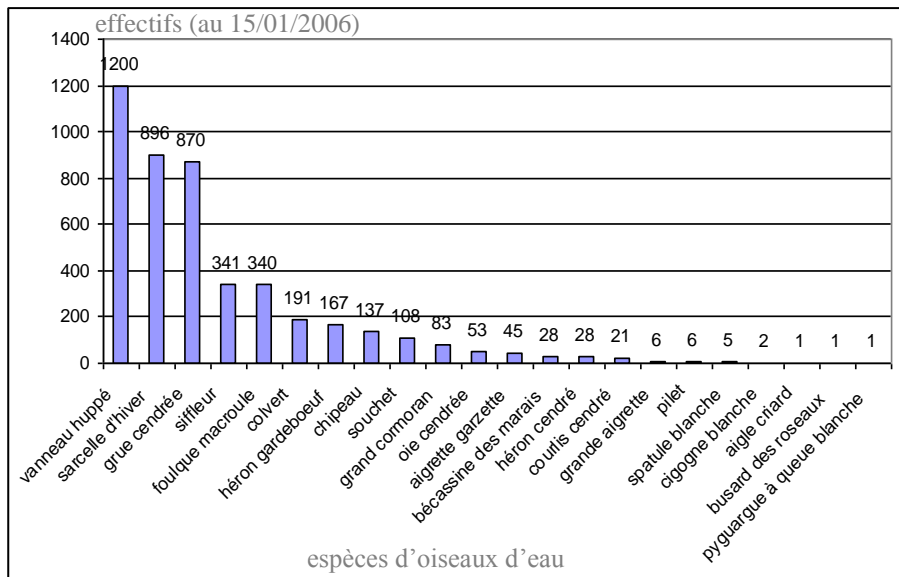
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	X		X		X	X	X	X
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	X		X		X	X	X	X
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	X		X		X	X	X	X
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>		X		X		X	X	X
Echasse blanche *	<i>Himantopus himantopus</i>	X		X		X	X	X	X
Grand gravelot *	<i>Charadrius hiaticula</i>	X				X	X		X
Pluvier doré *	<i>Pluvialis apricaria</i>		X	X			X		X
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>		X		X		X	X	X
Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>		X		X		X	X	X
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>		X		X		X	X	X
Chevalier aboyeur *	<i>Tringa nebularia</i>		X		X		X		X
Chevalier combattant *	<i>Philomachus pugnax</i>		X	X			X		X
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>		X		X		X	X	X
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>		X		X		X	X	X
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>				X			X	X
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	X				X	X	X	X
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	X				X	X	X	X
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	X				X	X	X	X
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	X				X	X	X	X
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	X				X	X	X	X
Merle noir	<i>Turdus merula</i>		X		X		X	X	X
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	X				X	X	X	X
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>		X		X		X	X	X
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	X				X	X	X	X
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	X				X	X	X	X
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	X				X	X	X	X
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapillus</i>	X				X	X	X	X
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>		X			X	X	X	X
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	X				X	X	X	X
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	X				X	X	X	X
Mésange nonnette	<i>Parus palustris</i>	X				X	X	X	X
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	X				X	X	X	X
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	X				X	X	X	X
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	X				X	X	X	X
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>				X			X	X
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>				X			X	X
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>				X			X	X
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>		X			X	X	X	X

* espèces observées de façon exceptionnelle

Cette richesse avifaunistique témoigne donc des très bonnes conditions d'accueil du site. La diversité des milieux (plans d'eau, prairies humides et mares temporaires associées, boisements alluviaux, mégaphorbiaies, etc.) et la quiétude qui y réside, permettent l'hivernage et la reproduction d'espèces d'oiseaux patrimoniales, inféodées aux zones humides et possédant des niches écologiques variées.

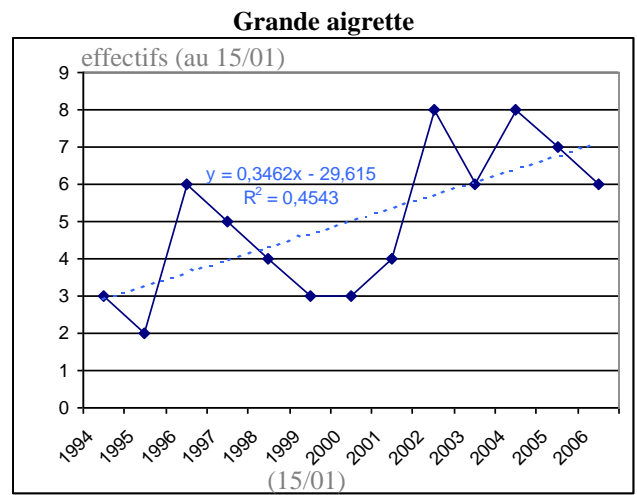
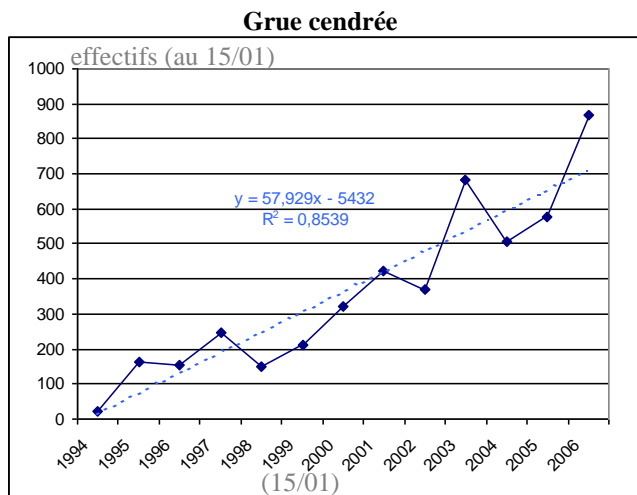
➤ *Les oiseaux d'eau :*

Le graphique ci-après présente les effectifs d'oiseaux d'eau observés au 15 janvier 2006 :



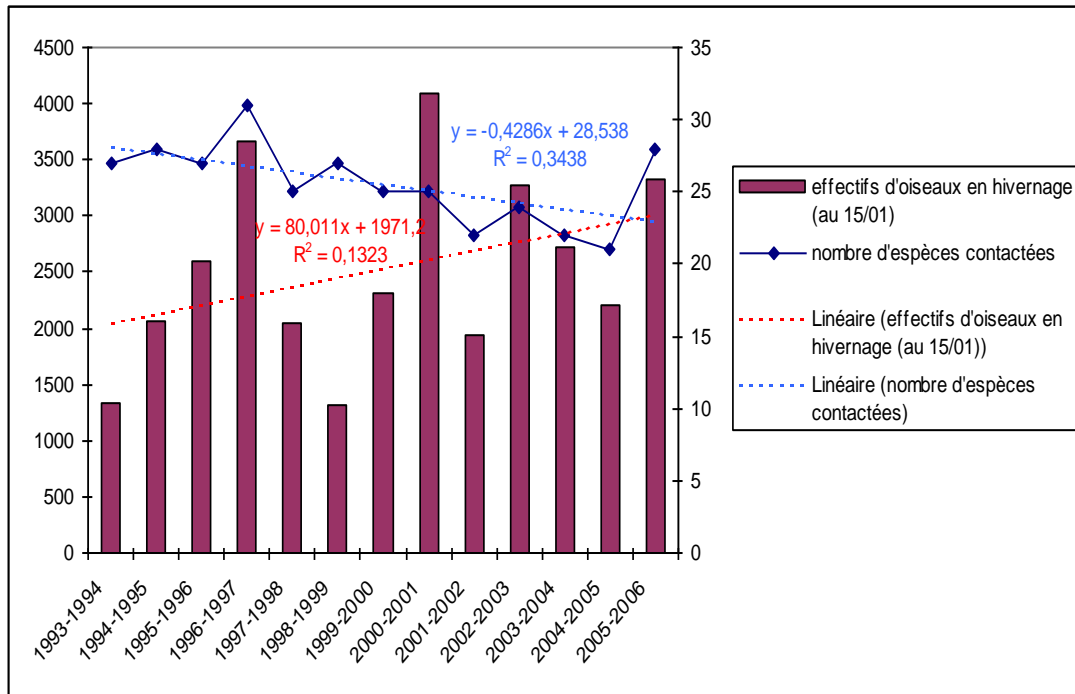
Comme chaque année, les effectifs de Sarcelles d'hiver sont particulièrement importants et permettent de classer cette réserve parmi les meilleurs sites français puisqu'il regroupe au moins 1% des effectifs hivernaux.

Ces dernières années, une augmentation significative des effectifs (au 15/01) de Grue cendrée, Grande aigrette, Aigrette garzette et d'anatidés tels que le Canard chipeau, Canard colvert et Canard siffleur (hivernage qui pour cette dernière espèce est l'un des plus important recensé au niveau régional) est observée :



..... tendances linéaires

La réserve de Saint-Martin-de-Seignanx est devenue une zone d'hivernage importante pour les oiseaux d'eau tant en nombre d'espèces qu'en nombre d'individus. Durant ce dernier hiver 2005/2006, 28 espèces et plus de 4500 individus ont été recensés (au 15/11/2005) :



➤ Les passereaux :

Un suivi est mis en place, à hauteur de deux relevés (début et fin de printemps) tous les deux ans. Il permet de suivre l'évolution du nombre d'espèces et de couples nicheurs de cette population diversifiée de passereaux, parallèlement à l'évolution du milieu.

Les mammifères :

Dix espèces de mammifères sont recensées, dont le Vison d'Europe (*Mustela lutreola*) bénéficiant d'un statut de protection international (annexe II de la Convention de Berne, « espèce en danger » selon la liste rouge IUCN), européen (annexes II et IV de la Directive Habitat du 21 mai 1992) et national (article 1 de l'arrêté du 17 avril 1981). Cette dernière espèce fut contactée à plusieurs reprises au niveau des Barthes de Saint-Martin-de-Seignanx (dernière donnée connue : le 17 mars 2003, lors d'une campagne de piégeage, dans le cadre du Plan de restauration du Vison d'Europe).

Les reptiles :

Des observations ponctuelles prouvent la présence de la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*), espèce bénéficiant d'un statut de protection international (annexe II de la Convention de Berne), européen (annexes II et IV de la Directive Habitat du 21 mai 1992) et national (article 1 de l'arrêté du 22 juillet 1993), sur le site.

La flore :

Les études floristiques réalisées en 1987 et 1989 par le G.E.E.A., mettent en évidence un milieu ayant répondu favorablement aux premiers travaux d'aménagements. En effet, le site présente au terme de ces quelques années, des milieux déjà beaucoup plus divers, dont la structure et la composition floristique sont transformées et présentent des espèces rares telles que la Vélar fausse-giroflée (*Erysimum cheiranthoides*), le Jonc à deux angles (*Juncus anceps*), le Jonc articulé (*Juncus articulatus*), l'Oenanthe safranée (*Oenanthe crocata*), etc.

En 2006, une cartographie détaillée des habitats a été réalisée par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (C.P.I.E.) « Seignanx et Adour ».

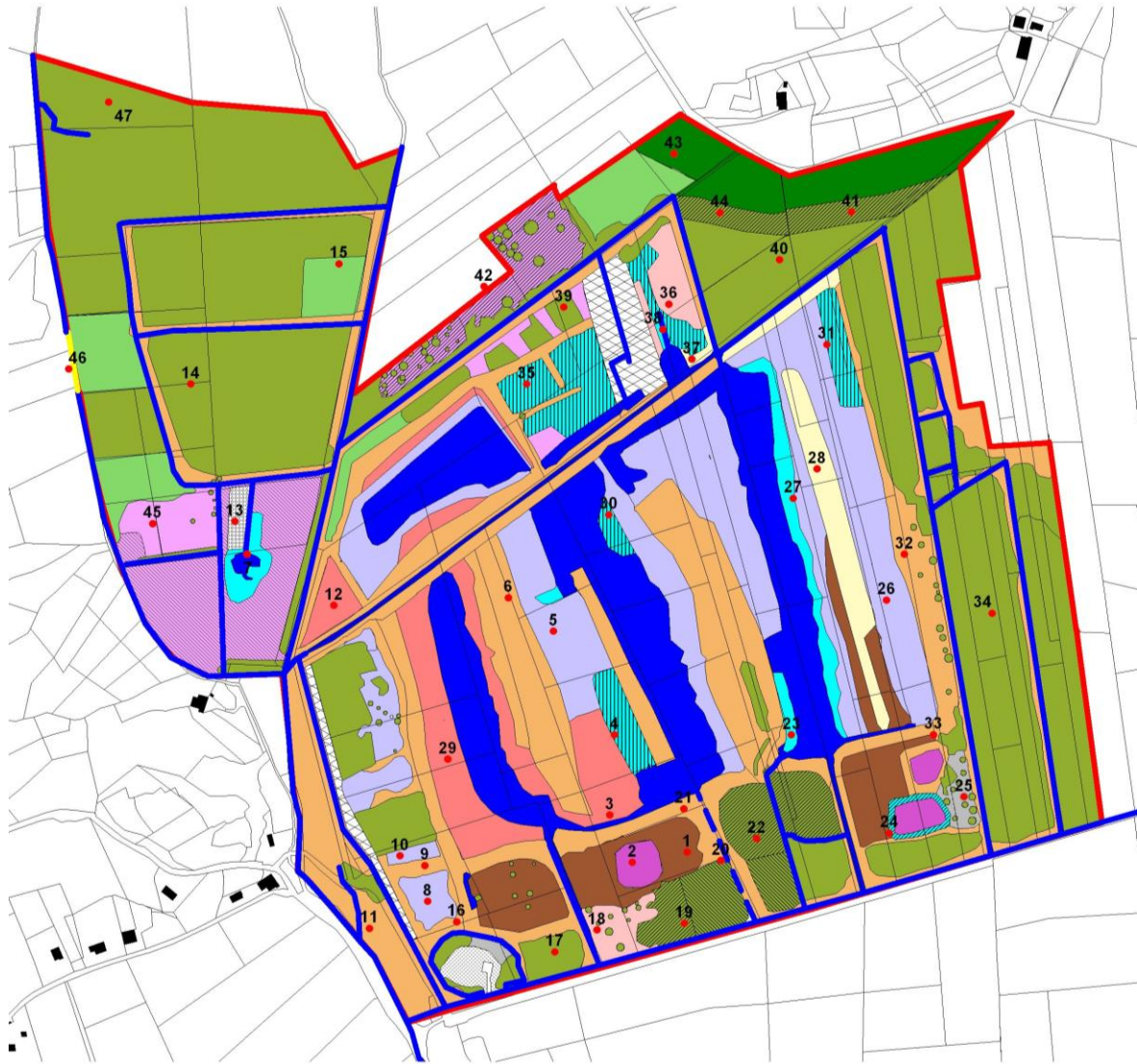
Cette réserve se compose de :

- ✓ milieux aquatiques : Herbier submergé à Myriophylle épineux, Communauté à characées et Groupement de potamots flottants
- ✓ milieux prairiaux : Prairie pâturée hygrophile à Menthe pouliot et Plantain majeur, Prairie mésohygrophile à Agrostis stolonifère et Fétuque faux roseau, Prairie hygrophile à Jonc épars et Prairie mésophile perturbée
- ✓ communautés à hautes herbes : Mégaphorbiaie à Baldingère faux roseau, Cariçaie à Laîches des rives, Roselière à Roseau commun et Groupement à Thélyptéris et Hibiscus des marais
- ✓ communautés amphibies : Gazon amphibie oligo-mésotrophe à Pilulaire globuleuse et Jonc bulbeux, Gazon amphibie méso-eutrophe à Lindernie douteuse, Gazon amphibie à Plantain d'eau et Ludwigie des marais et Groupement hygrophile à Bident feuillu et Renouée poivre d'eau
- ✓ communautés amphibies envahissantes : Herbier envahissant à Jussie à grandes fleurs et Herbier envahissant à Paspale à 2 épis
- ✓ landes : Lande sèche thermo-atlantique à Ciste à feuilles de sauge
- ✓ milieux forestiers : Saulaie marécageuse, Aulnaie marécageuse, Aulnaie frênaie et Boisement de frênes

Le site présente donc à l'heure actuelle une gamme variée de milieux dont six sont d'intérêt communautaire ou patrimonial :

Codes		Dénomination usuelle	Valeur pour le site	Valeur pour les Barthes	Valeur nationale
Corine	UE (Natura 2000 - Cahiers d'habitats)				
HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE					
44.31	91 ^E 0-8	Aulnaie frênaie à laîches espacées	Forte	Forte	Forte
22.31	3110-1	Gazon amphibie oligo-mésotrophe à Pilulaire globuleuse et Jonc bulbeux	Forte	Forte	Moyenne
31.2411	4030-4	Lande sèche thermo-atlantique à Ciste à feuilles de sauge	Faible	Faible	Moyenne
HABITATS D'INTERET PATRIMONIAL					
53.1		Groupement à Thélyptéris et Hibiscus des marais	Forte	Forte	Forte
22.341		Prairie pâturée hygrophile à Menthe pouliot et Plantain majeur	Moyenne	Faible	Faible
22.32		Gazon amphibie méso-eutrophe à Lindernie douteuse	Forte	Moyenne	Faible

échelle : 1/ 10 000



• Relevés botaniques	Aulnaie frênaie potentielle	Habitats amphibies
Réseau hydrographique et habitats aquatiques	Habitats à hautes herbes	Gazon amphibie à Pilulaire globuleuse et Jonc bulbeux
Canal	Mégaphorbiaie eutrophe à baldingère	Gazon amphibie à Lindernie douteuse
Herbier submergé à Myriophylle épineux	Cariçaie à Laïches des rives	Parvoroselière à Plantain d'eau et Ludwigie des marais
Communauté à Characées	Cariçaie fauchée	Groupement hygrophile à bident et Renouée potvre d'eau
Etang	Roselière	Habitats envahissants
Habitats forestiers	Groupement à Thelyptéris et Hibiscus des marais	Herbier envahissant à Jussie à grandes fleurs
Saulaie marécageuse	Habitats prairiaux	Communauté envahissante à Paspale à 2 épis
Aulnaie marécageuse	prairie hygrophile à Menthe pouliot et Plantain majeur	Habitats de landes
Frênaie	Prairie mésohygrophile à Agrostis stolonifère et Fétuque faux roseau	Lande sèche thermo-atlantique
Aulnaie frênaie	Prairie hygrophile à Jonc épars	Autres
	Prairie mésophile	Travaux

Le tableau ci-dessous présente les espèces végétales inventoriées lors des différents relevés floristiques effectués pour chacun des habitats :

Milieux aquatiques	Herbier submergé à Myriophylle épineux <i>Myriophyllum spicatum</i> Communauté à characées <i>Alisma plantago-aquatica</i> <i>Juncus effusus</i> <i>Cyperus eragrostis</i> <i>Ludwigia peploïdes</i> <i>Chara sp.</i> <i>Iris pseudacorus</i> <i>Equisetum palustre</i> <i>Juncus glaucus</i> Groupe de potamots flottants <i>Potamogeton natans</i>		
	Milieux forestiers		Saulaie marécageuse <i>Salix atrocinerea</i> <i>Alnus glutinosa</i> <i>Polygonum mite</i> <i>Lycopus europaeus</i> <i>Angelica sylvestris</i> <i>Calystegia sepium</i> <i>Galium palustre</i> <i>Thelypteris palustris</i> <i>Phalaris arundinacea</i> <i>Scutellaria galericulata</i> <i>Equisetum fluviatile</i> <i>Stachys palustris</i> <i>Juncus effusus</i> <i>Ranunculus flammula</i> Aulnaie marécageuse <i>Alnus glutinosa</i> <i>Viburnum opulus</i> <i>Quercus robur</i> <i>Stachys palustris</i> <i>Salix atrocinerea</i> <i>Galium palustre</i> <i>Carex remota</i> <i>Echinochloa crus-galli</i> <i>Carex pendula</i> <i>Stachys officinalis</i> <i>Phalaris arundinacea</i> <i>Carex cuprina</i> <i>Lycopus europaeus</i> <i>Carex paniculata</i> <i>Filipendula ulmaria</i> <i>Pteridium aquilinum</i> <i>Equisetum fluviatile</i> <i>Salix alba</i> <i>Polygonum mite</i> <i>Bidens frondosa</i> <i>Angelica sylvestris</i> <i>Eupatorium cannabinum</i> <i>Carex riparia</i> <i>Fraxinus excelsior</i> <i>Fraxinus excelsior</i> <i>Humulus lupulus</i> <i>Calystegia sepium</i> <i>Silene flos-cuculi</i> <i>Thelypteris palustris</i> <i>Rhamnus cathartica</i> <i>Mentha aquatica</i> <i>Ulmus minor</i> <i>Juncus effusus</i> <i>Rumex sanguineus</i> <i>Crataegus monogyna</i> <i>Ranunculus flammula</i> <i>Prunus spinosa</i> <i>Cyperus longus</i> <i>Iris pseudacorus</i> <i>Hypericum mutilum</i> <i>Scutellaria galericulata</i> <i>Lysimachia vulgaris</i> <i>Solanum dulcamara</i> <i>Pulicaria dysenterica</i> <i>Hedera helix</i> <i>Carex remota</i> <i>Athyrium filix femina</i> <i>Fraxinus excelsior</i> <i>Frangula alnus</i> <i>Alnus glutinosa</i> Aulnaie frênaie <i>Lycopus europaeus</i> <i>Mentha aquatica</i> <i>Polygonum mite</i> <i>Carex cuprina</i> <i>Filipendula ulmaria</i> <i>Prunus spinosa</i> <i>Stachys officinalis</i> <i>Echinochloa crus-galli</i> <i>Crataegus monogyna</i> <i>Iris pseudacorus</i> <i>Quercus robur</i> <i>Bidens frondosa</i> <i>Carex pendula</i> <i>Athyrium filix femina</i> <i>Phalaris arundinacea</i> <i>Rumex sanguineus</i> <i>Ulmus minor</i> <i>Cornus sanguinea</i> <i>Salix atrocinerea</i> <i>Silene flos-cuculi</i> <i>Angelica sylvestris</i> <i>Ranunculus flammula</i> <i>Equisetum fluviatile</i> <i>Lysimachia nummularia</i> <i>Juncus effusus</i> <i>Ranunculus acris</i> <i>Hedera helix</i> Boisement de frênes <i>Fraxinus excelsior</i> <i>Hedera helix</i> <i>Carex remota</i> <i>Arum maculatum</i> <i>Ulmus minor</i> <i>Quercus robur</i> <i>Crataegus monogyna</i> <i>Carex pendula</i>
Communités à hautes herbes			Herbier envahissant à Jussie à grandes fleurs <i>Ludwigia grandiflora</i> <i>Ludwigia palustris</i> <i>Paspalum distichum</i> <i>Polygonum hydropiper</i> <i>Echinochloa crus-galli</i> <i>Trifolium pratense</i> <i>Phalaris arundinacea</i> Herbier envahissant à Paspale à 2 épis <i>Paspalum distichum</i> <i>Agrostis stolonifera</i> <i>Ludwigia grandiflora</i> <i>Phalaris arundinacea</i> <i>Cyperus eragrostis</i> <i>Ludwigia peploïdes</i> <i>Alima lanceolata</i> <i>Echinochloa crus-galli</i> <i>Leersia oryzoides</i> <i>Ranunculus repens</i> <i>Juncus acutiflorus</i> <i>Sparganium erectum</i> <i>Eleocharis palustris</i> <i>Polygonum persicaria</i> <i>Bidens frondosa</i> <i>Myosotis laxa sbsp cespitosa</i> <i>Mentha pulegium</i> <i>Anagallis arvensis</i> <i>Polygonum hydropiper</i> <i>Lycopus europaeus</i> <i>Juncus bufonius</i> <i>Stachys palustris</i> <i>Ranunculus flammula</i> <i>Lythrum portula</i> <i>Lindernia dubia</i> <i>Lythrum hyssopifolia</i> <i>Alisma plantago-aquatica</i> <i>Senecio aquaticus</i> <i>Mentha aquatica</i> <i>Typha latifolia</i> <i>Juncus effusus</i>
Landes			Lande sèche thermo-atlantique à Ciste à feuilles de sauge <i>Erica scoparia</i> <i>Erica cinerea</i> <i>Calluna vulgaris</i> <i>Quercus robur</i> <i>Cistus salviifolius</i> <i>Pteridium aquilinum</i> <i>Ulex europaeus</i>

Milieux prairiaux	Prairie hygrophile à Jonc épars		Gazon amphibie oligo-mésotrophe à Pilulaire globuleuse et Jonc bulbeux	
	<i>Juncus effusus</i>	<i>Holcus lanatus</i>	<i>Eleocharis bonariensis</i>	<i>Juncus bulbosus</i>
	<i>Agrostis stolonifera</i>	<i>Lysimachia vulgaris</i>	<i>Agrostis stolonifera</i>	<i>Ranunculus flammula</i>
	<i>Polygonum hydropiper</i>	<i>Iris pseudacorus</i>	<i>Ludwigia palustris</i>	<i>Echinochloa crus-galli</i>
	<i>Plantago lanceolata</i>	<i>Ranunculus repens</i>	<i>Juncus acutiflorus</i>	<i>Schoenoplectus mucronatus</i>
	<i>Lotus corniculatus</i>	<i>Silene flos-cuculi</i>	<i>Agrostis capillaris</i>	<i>Cyperus eragrostis</i>
	<i>Cyperus eragrostis</i>	<i>Paspalum distichum</i>	<i>Pilularia globulifera</i>	<i>Alisma plantago-aquatica</i>
	<i>Ludwigia grandiflora</i>	<i>Prunella vulgaris</i>	<i>Eleocharis palustris</i>	<i>Hypericum mutilum</i>
	<i>Ranunculus flammula</i>	<i>Veronica scutellata</i>	<i>Lythrum portula</i>	
	Prairie mésohygrophile à Agrostis stolonifère et Fétuque faux roseau		Gazon amphibie méso-eutrophe à Lindernie douteuse	
<i>Agrostis stolonifera</i>	<i>Lotus corniculatus</i>	<i>Lindernia dubia</i>	<i>Leersia oryzoides</i>	
<i>Juncus effusus</i>	<i>Rumex sanguineus</i>	<i>Ludwigia peploïdes</i>	<i>Ludwigia palustris</i>	
<i>Prunella vulgaris</i>	<i>Centaurea nigra</i>	<i>Paspalum distichum</i>	<i>Juncus effusus</i>	
<i>Calystegia sepium</i>	<i>Dipsacus fullonum</i>	<i>Alisma plantago-aquatica</i>	<i>Polygonum hydropiper</i>	
<i>Holcus lanatus</i>	<i>Phalaris arundinacea</i>	<i>Eleocharis palustris</i>	<i>Echinochloa crus-galli</i>	
<i>Festuca arundinacea</i>	<i>Rubus sp.</i>	<i>Juncus acutiflorus</i>	<i>Juncus articulatus</i>	
<i>Rumex conglomeratus</i>	<i>Mentha pulegium</i>	<i>Cyperus eragrostis</i>	<i>Lythrum portula</i>	
<i>Plantago lanceolata</i>	<i>Carex cuprina</i>	<i>Cyperus fuscus</i>	<i>Lythrum hyssopifolia</i>	
<i>Polygonum hydropiper</i>	<i>Polygonum persicaria</i>	<i>Eleocharis bonariensis</i>		
<i>Paspalum dilatatum</i>	<i>Euphorbia platyphyllos</i>	Gazon amphibie à Plantain d'eau et Ludwigie des marais		
<i>Trifolium pratense</i>	<i>Cyperus longus</i>	<i>Alisma plantago-aquatica</i>	<i>Schoenoplectus mucronatus</i>	
<i>Verbena officinalis</i>	<i>Lotus angustissimus</i>	<i>Ludwigia palustris</i>	<i>Ranunculus flammula</i>	
<i>Carex hirta</i>	<i>Lotus hispidus</i>	<i>Cyperus eragrostis</i>	<i>Mentha pulegium</i>	
<i>Vulpia sp.</i>	<i>Matricaria maritima ssp inodora</i>	<i>Ludwigia grandiflora</i>	<i>Ludwigia peploïdes</i>	
<i>Anthoxanthum odoratum</i>	<i>Prunella sp.</i>	<i>Paspalum distichum</i>	<i>Alisma lanceolata</i>	
<i>Hypochoeris radicata</i>	<i>Sporobolus indicus</i>	<i>Eleocharis palustris</i>	<i>Sparganium erectum</i>	
<i>Paspalum distichum</i>	<i>Trifolium repens</i>	<i>Juncus articulatus</i>	<i>Phalaris arundinacea</i>	
<i>Juncus glaucus</i>	<i>Lysimachia vulgaris</i>	<i>Juncus effusus</i>	<i>Lythrum portula</i>	
<i>Trifolium fragiferum</i>	<i>Lythrum salicaria</i>	<i>Polygonum hydropiper</i>	<i>Juncus glaucus</i>	
<i>Cyperus eragrostis</i>	<i>Ranunculus repens</i>	<i>Eleocharis bonariensis</i>	<i>Juncus bufonius</i>	
<i>Lotus uliginosus</i>	<i>Cirsium palustre</i>	<i>Lindernia dubia</i>	<i>Lythrum salicaria</i>	
<i>Carex riparia</i>	<i>Dactylis glomerata</i>	<i>Echinochloa crus-galli</i>		
<i>Agrostis capillaris</i>	<i>Gamochaeta americana</i>	Groupement hygrophile à Bident feuillu et Renouée poivre d'eau		
<i>Ludwigia grandiflora</i>	<i>Oenanthe pimpinelloides</i>	<i>Polygonum hydropiper</i>	<i>Sparganium erectum</i>	
Prairie mésophile perturbées		<i>Agrostis stolonifera</i>	<i>Salix atrocinerea</i>	
<i>Plantago lanceolata</i>	<i>Trifolium fragiferum</i>	<i>Juncus effusus</i>	<i>Lythrum portula</i>	
<i>Verbena officinalis</i>	<i>Aster squamatus</i>	<i>Juncus acutiflorus</i>	<i>Lycopus europaeus</i>	
<i>Vulpia sp.</i>	<i>Ludwigia grandiflora</i>	<i>Bidens frondosa</i>	<i>Scutellaria galericulata</i>	
<i>Juncus effusus</i>	<i>Rubus sp.</i>	<i>Ludwigia palustris</i>	<i>Ranunculus flammula</i>	
<i>Prunella vulgaris</i>	<i>Lythrum hyssopifolia</i>	<i>Phalaris arundinacea</i>	<i>Mentha aquatica</i>	
<i>Agrostis stolonifera</i>	<i>Polygonum persicaria</i>	<i>Cyperus eragrostis</i>	<i>Ludwigia grandiflora</i>	
<i>Calystegia sepium</i>	<i>Agrostis capillaris</i>	<i>Holcus lanatus</i>	<i>Calystegia sepium</i>	
<i>Ranunculus repens</i>	<i>Rumex sp.</i>	<i>Stachys palustris</i>		
<i>Euphorbia platyphyllos</i>	<i>Taraxacum officinale</i>			
<i>Conyza canadensis</i>	<i>Veronica serpyllifolia</i>			
<i>Polygonum hydropiper</i>	<i>Ranunculus flammula</i>			
<i>Bidens frondosa</i>	<i>Stachys palustris</i>			
<i>Trifolium pratense</i>	<i>Carex sp.</i>			
<i>Silene flos-cuculi</i>	<i>Rumex conglomeratus</i>			
<i>Lotus corniculatus</i>	<i>Festuca arundinacea</i>			
<i>Lycopus europaeus</i>	<i>Senecio aquaticus</i>			
<i>Mentha pulegium</i>	<i>Lysimachia nummularia</i>			
<i>Anthoxanthum odoratum</i>	<i>Plantago major</i>			
Prairie pâturée hygrophile à Menthe pouliot et Plantain majeur				
<i>Paspalum distichum</i>	<i>Echinochloa crus-galli</i>			
<i>Polygonum hydropiper</i>	<i>Juncus effusus</i>			
<i>Mentha pulegium</i>	<i>Ludwigia grandiflora</i>			
<i>Eleocharis palustris</i>	<i>Juncus acutiflorus</i>			
<i>Senecio aquaticus</i>	<i>Myosotis laxa sbsp cespitosa</i>			
<i>Ranunculus flammula</i>	<i>Agrostis stolonifera</i>			
<i>Eleocharis bonariensis</i>	<i>Ludwigia peploïdes</i>			
<i>Plantago major subsp intermedia</i>	<i>Lotus uliginosus</i>			
<i>Lindernia dubia</i>	<i>Veronica scutellata</i>			
<i>Cyperus eragrostis</i>	<i>Polygonum aviculare</i>			
<i>Lysimachia nummularia</i>	<i>Mentha aquatica</i>			
<i>Ludwigia palustris</i>	<i>Verbena officinalis</i>			
<i>Alisma lanceolata</i>	<i>Polygonum persicaria</i>			
<i>Juncus articulatus</i>	<i>Plantago major</i>			
<i>Lythrum portula</i>	<i>Poa annua</i>			
<i>Lythrum hyssopifolia</i>				

espèces inscrites à l'article 1 de l'arrêté national du 31 août 1995

STRUCTURES D'OBSERVATION ET ACCUEIL DU PUBLIC :

Depuis 1990, la F.D.C.L. a pour volonté de sensibiliser un large public à la sauvegarde et la protection des zones humides. C'est donc dans le cadre de cette démarche que des observatoires pour la faune sont par exemple créés sur certains sites, que de nombreuses animations thématiques sont organisées, etc.

Sur la réserve de Saint Martin de Seignanx, un mirador d'observation, placé en bordure de la réserve, est ouvert gratuitement au public. On recense chaque année plus de dix mille visiteurs. Diverses opérations, telles que des journées de l'Environnement, des visites guidées, etc. se déroulent également sur le site, l'action la plus importante étant réalisée en direction des scolaires. En effet, le C.P.I.E. « Seignanx et Adour », en collaboration avec la F.D.C.L., a édité un document pédagogique abouti destiné aux primaires et collèges et dirige de multiples animations sur le thème des « Barthes de l'Adour » qui s'appuient sur l'apprentissage de la démarche scientifique avec une adaptation à chaque niveau.

D'autres observatoires, présents sur la réserve, sont utilisés par les techniciens de la Fédération lors des comptages d'oiseaux d'eau, etc.

OBJECTIFS DE GESTION :

Les Barthes de Saint-Martin-de-Seignanx présente à l'heure actuelle un potentiel écologique très important pour l'avifaune hivernante et nicheuse, le Vison d'Europe, la Cistude d'Europe et la flore.

L'aménagement et la gestion de ce site s'organisant principalement autour du volet avifaune, il est intéressant dès à présent, aux vues des potentialités du site, d'y associer l'objectif de préservation et d'amélioration de la mosaïque d'habitats permettant l'accueil d'un important panel d'espèces animales et végétales. La préservation des espèces passe en effet immédiatement par le maintien de leurs niches écologiques.

En prenant en considération les études « faune-flore » réalisées jusqu'à présent et ce nouveau volet « habitats », les objectifs de gestion à retenir sont donc :

➤ Conserver et améliorer la mosaïque d'habitats et la diversité végétale

MISE EN PRATIQUE

- ✓ **Gestion hydraulique** : pour le **maintien des conditions favorables d'accueil des oiseaux d'eau hivernants et des habitats présents** (en particulier les prairies humides, les Gazons amphibies méso-eutrophes à Lindernie douteuse colonisant les affleurements vaseux méso-eutrophiques des étangs (habitat d'intérêt patrimonial) et les Gazons amphibies à Plantain d'eau et Ludwigie des marais)
 - Gérer les niveaux d'eau et favoriser les affleurements de vases autour des étangs,
 - Pour les plans d'eau permanents :
 - période hivernale : maintient des niveaux d'eau à 0,80m NGF
 - période printanière (jusqu'à la mi-juillet) : limitation de la baisse des niveaux en maintenant les seuils fermés, pour un abaissement progressif.
- Un maintien des niveaux d'eau haut en hiver et le plus longtemps possible et une baisse progressive printanière répond également à l'objectif de régulation de la Jussie.** En effet, dans ces conditions, l'espèce se répand moins rapidement et de façon moins importante et le développement parallèle des espèces autochtones concurrentes avec la Jussie est possible.

- période estivale (14 juillet, fin août) : abaissement des niveaux d'eau à 0,50m NGF
- début septembre : fermeture des vannes pour remonter dès que possible les niveaux d'eau à 0,80m NGF
- Pour les plans d'eau temporaires : vidange et remplissage libre en fonction des conditions météorologiques
- Entretien le réseau de canaux et les ouvrages d'art (3 seuils)
- ✓ **Maintien des prairies humides (habitat du Vison d'Europe, de la Cistude d'Europe, zone de nourrissage de l'Aigrette garzette, la Grande aigrette, la Cigogne blanche, zone de chasse du Milan noir, l'Aigle botté, zone de gagnage et dortoir de la Grue cendrée, etc.) :**
 - Maintenir le pâturage extensif de début juin à fin octobre (« extensif » : pour éviter la dégradation des berges et de la végétation de bordure des milieux aquatiques), afin de préserver le faciès du milieu (limiter l'apparition d'espèces de grande taille et/ou envahissantes, assurer les bonnes conditions d'éclairement, activer les réensemencements naturels, etc.)
 - Associer un entretien par fauchage à partir de la mi-juillet (afin de ne pas perturber le cycle de reproduction des espèces végétales), pour les zones de refus
- ✓ **Développement de l'Aulnaie-Frênaie (habitat d'intérêt communautaire) :**
 - Couper les peupliers sur les anciennes peupleraies abandonnées, situées en bordure Sud de la réserve, afin de favoriser l'établissement de l'Aulnaie-Frênaie sur les zones potentielles de cet habitat
 - Eclaircir si nécessaire certains placeaux, afin de favoriser les beaux sujets pour la construction de nids d'oiseaux
- ✓ **Maintien de la Lande sèche (habitat d'intérêt communautaire) :** débroussailler des ronciers et de quelques Genêts à balai la Lande sèche ceinturant le mirador, et y arracher des pousses de ligneux en exportant la matière
- ✓ **Maintien et augmentation des potentialités d'accueil de la faune de la Mégaphorbiaie à Baldingère faux roseau (milieux très recherchés par les espèces animales prairiales : Cisticole des joncs, etc., le Vison d'Europe, la Cigogne blanche (zone de nourrissage), le Milan noir (zone de chasse) et les insectes) :** arracher les pousses de ligneux en exportant la matière (Saules roux, Aulnes glutineux) puisque cette formation tend à se refermer et garder une surface non fauchée, pour la diversification des espèces végétales
- ✓ **Diversification des espèces végétales et augmentation des potentialités d'accueil de la faune des Roselières (milieux très recherchés par les oiseaux paludicoles) et des Cariçaies (milieux très recherchés par les espèces animales prairiales) :** maintenir des surfaces non fauchées plus importantes, en particulier à proximité de l'habitat à Hibiscus des marais (habitat d'intérêt patrimonial)
- ✓ **Développement d'espèces végétales en bordure de canaux :** expérimenter le calibrage en pente douce sur certains canaux éloignés des zones envahies par la Jussie

➤ **Maintenir une bonne qualité d'eau**

MISE EN PRATIQUE

- ✓ Surveiller la qualité physico-chimique au niveau des plans d'eau (variable essentielle pour certaines espèces floristiques et faunistiques sensibles (poissons, odonates, oiseaux, végétation amphibie, etc.))
 - ✓ Réaliser une étude physico-chimique au niveau du petit canal sableux situé au Nord-Est de la réserve, afin d'identifier la source de perturbation détectée par l'identification surprenante de characées sur un tel substrat sableux, espèces se développant en règle générale avec un certain degré d'alcalinité
- Lutter contre les espèces exogènes, afin de préserver les espèces autochtones et leurs niches écologiques

MISE EN PRATIQUE

- ✓ **Jussie** : Arracher mécaniquement la Jussie en exportant les produits issus de la coupe, surtout autour des Gazons amphibies oligo-mésotrophes à Pilulaire globuleuse et Jonc bulbeux (habitat d'intérêt communautaire). L'utilisation de traitements chimiques doit être limitée et ciblée sur des zones éloignées des canaux et des étangs ainsi que des habitats reconnus d'intérêt.
 - ✓ **Ragondin** : Réguler la population par tir (une soirée par an)
- Evaluer les potentialités du site et l'évolution du milieu

MISE EN PRATIQUE

- ✓ Réaliser des inventaires de la faune et la flore, afin de définir au mieux les mesures de gestion à mettre en œuvre à l'avenir, et en particulier :
 - **Avifaune** : comptage hivernal des oiseaux d'eau (tous les 15 du mois de novembre à mars, chaque année) et suivi des passereaux nicheurs (deux I.P.A. : un en début et un en fin de printemps, tous les deux ans) permettant d'évaluer l'évolution de ce peuplement parallèlement à l'évolution du milieu

Afin de tenter de développer les conditions favorables à la reproduction de la Spatule, présente sur le site, une étude sur les disponibilités alimentaires pour cette espèce est prévue. Elle consiste notamment à évaluer la quantité de nourriture disponible (petits crustacés, épinoches, ostracodes, etc.) lors de la période de reproduction de l'espèce (avril-mai).

 - **Flore** : suivi particulier des communautés à hautes herbes (Mégaphorbiaie, Cariçaie et Roselière), à hauteur d'un relevé tous les deux ans, permettant d'évaluer les impacts éventuels des futurs aménagements (objectifs de gestion orientés vers la préservation et l'amélioration de la mosaïque d'habitats)
- Entretien des structures d'observation et d'accueil du public, afin de contribuer au développement de la connaissance scientifique et aux animations pédagogiques

BIBLIOGRAPHIE :

- Groupe d'Etude en Ecologie Appliquée. Flore et avifaune de la réserve de Saint Martin de Seignanx (Landes). 24p.
- J. RECARTE, 1987. Réhabilitation des Barthes de l'Adour à Saint Martin de Seignanx (40). 52p.
- J. RECARTE, 2005. Un exemple de réhabilitation des Barthes : la réserve de Saint-Martin-de-Seignanx. Extrait du « Bulletin de la Société de Borda » DAX (Landes), n°478 – 2^{ème} Trimestre 2005. p. 225-236.

BARTHES DE PONTONX-SUR L'ADOUR

"Réserve de Chasse et de Faune Sauvage de La Plaine"



Commune : Pontonx-sur-l'Adour

Superficie : 95 hectares

Propriétaire : commune de Pontonx-sur-l'Adour

Gestionnaire : Fédération Départementale des Chasseurs des Landes (F.D.C.L.)

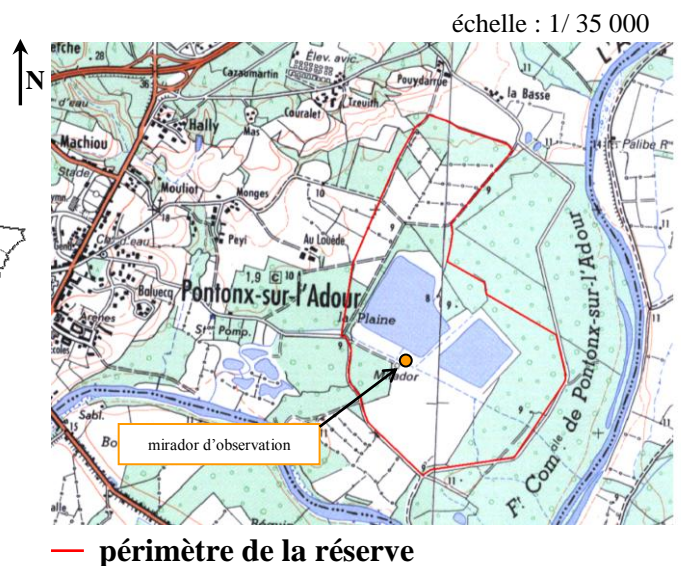
Locataire : Fondation Nationale pour la Protection des Habitats Français de la Faune Sauvage (F.N.P.H.F.F.S.)

Statut : Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (R.C.F.S.)

Intérêts écologiques :

- ✓ représentation du paysage barthais
- ✓ site d'importance pour l'accueil de l'avifaune hivernante et nicheuse, du Vison d'Europe, de la Cistude d'Europe et des odonates
- ✓ site d'importance pour la conservation des zones humides et de la mosaïque d'habitats

SITUATION GEOGRAPHIQUE :



HISTORIQUE

Cette Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (R.C.F.S.), a été créée en 1989 par la volonté de la commune et de l'Association de Chasse Communale Agréée (A.C.C.A.) de Pontonx-sur-l'Adour.

Autrefois, cette barthe communale était constituée de prairies humides naturelles et fauchées. Dans les années 1980, des plantations de chênes et de peupliers ont été effectuées. A partir de 1990, la seule partie centrale (30 hectares) encore en prairie commençait à se transformer en milieu forestier par le manque d'entretien. Face à la perte de ces zones humides, la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes (F.D.C.L.) a proposé à la commune et l'A.C.C.A. un plan d'aménagement global du site. Ces dernières l'ont accepté et ont été parties prenantes d'un bail emphytéotique de 30 ans en 1991.

A partir cette date, des travaux d'aménagement tels que le creusement de plans d'eau, ont été entrepris dans l'objectif de restaurer le paysage barthais tout en développant les potentialités d'accueil de l'avifaune.

Le tableau ci-dessous résume les travaux d'aménagement et d'entretien réalisés sur la réserve depuis 1991 :

Bilan des travaux réalisés :

Année	Nature des interventions	Quantité	Montant
1991	bail emphytéotique		1 514,84 €
TRAVAUX D'AMENAGEMENT			
Année	Nature des interventions	Quantité	Montant
1991	creusement premier plan d'eau	8 ha	25 649,61 €
1993	creusement deuxième plan d'eau	5 ha	26 853,09 €
1997	seuil béton, produits, location rampe, clé vanne		6 819,67 €
1998	seuil béton, location rampe		11 370,05 €
1999	réfection seuil grand étang, lasurage		3 936,12 €
2000/2002	creusement dépression, girobroyage		21 053,58 €
2004/2005	restauration système hydraulique (bords fossés)		1 186,43 €
2005/2006	reconversion ancienne peupleraie en prairies et plans d'eau		22 048,26 €
TRAVAUX D'ENTRETIEN			
Année	Nature des interventions	Quantité	Montant
1995	lasurage observatoire, pose 2 vitrines, création haie (200 m), divers		2 599,31 €
	girobroyage, fauchage	20 ha	1 650,11 €
1996	regarniture haie		69,37 €
1997	fauchage et entretien	18,82 ha	605,38 €
1998	fauchage	29,60 ha	958,60 €
1999	fauchage	27,60 ha	841,52 €
2002	arrachage mécanique Jussie		14 398,02 €
2003/2004	relasurage observatoire		3 754,34 €
	réfection vieille pelle (abords)		1 955,28 €
	girobroyage d'entretien	20 ha	610 €
2004/2005	entretien mécanique (girobroyage)		700 €
2005/2006	entretien mécanique (girobroyage)		980,15 €
ETUDES FAUNE/FLORE			
Année	Nature des interventions		Montant
2004/2005	suivi flore		2 875 €
2005/2006	suivi odonates		804 €
TOTAL			153 232,73 €

COMPOSITION FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE DU SITE

L'avifaune :

D'après la base de données créée à partir :

- ✓ des comptages oiseaux d'eau, effectués par la F.D.C.L. tous les 15 du mois de novembre à mars (depuis l'hiver 1994/1995),
 - ✓ et des observations ponctuelles des techniciens de la F.D.C.L.,
- et au vue des observations récentes (après 2000) et non exceptionnelles, le site accueille à l'heure actuelle 49 espèces d'oiseaux nicheurs et/ou en hivernage, dont 27 d'intérêt patrimonial :

Nom commun	Nom scientifique	Statut de protection						Espèces observées après 2000	Comptage hivernal oiseaux d'eau	Observations ponctuelles
		international		européen		national				
		Convention de Berne du 19 septembre 1979		Directive Oiseaux du 02 avril 1979		Arrêté du 16 juin 1999				
		Annexe II	Annexe III	Annexe I	Annexe II	Article 1	Article 5			
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruticollis</i>	X					X	X		
Grèbe huppé *	<i>Podiceps cristatus</i>		X			X	X	X		
Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>		X			X	X	X		
Crabier chevelu *	<i>Ardeola ralloides</i>	X		X		X	X	X	X	
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>		X			X	X	X	X	
Héron gardeboeuf *	<i>Bubulcus ibis</i>		X			X	X	X	X	
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	X		X		X	X	X	X	
Grande aigrette	<i>Egretta alba</i>	X		X		X	X	X	X	
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	X		X		X	X	X	X	
Cigogne noire *	<i>Ciconia nigra</i>	X		X		X	X	X	X	
Cygne tuberculé *	<i>Cygnus olor</i>		X		X	X	X	X	X	
Spatule blanche *	<i>Platalea leucorodia</i>	X		X		X	X	X	X	
Oie à tête barrée *	<i>Anser indicus</i>		X			X	X	X	X	
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>		X		X	X	X	X	X	
Oie rieuse *	<i>Anser albifrons</i>		X		X	X	X	X	X	
Tadorne de belon *	<i>Tadorna tadorna</i>	X				X	X	X	X	
Chipeau	<i>Anas strepera</i>		X		X	X	X	X	X	
Colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>		X		X		X	X	X	
Pilet	<i>Anas acuta</i>		X		X	X	X	X	X	
Siffleur	<i>Anas penelope</i>		X		X	X	X	X	X	
Souchet	<i>Anas clypeata</i>		X		X	X	X	X	X	
Sarcelle d'été *	<i>Anas querquedula</i>		X		X	X	X	X	X	
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>		X		X	X	X	X	X	
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>		X		X	X	X	X	X	
Fuligule morillon *	<i>Aythya fuligula</i>		X		X	X	X	X	X	
Aigle de bonelli *	<i>Hieraaetus fasciatus</i>	X		X		X	X	X	X	
Aigle botté *	<i>Hieraaetus pennatus</i>	X		X		X	X	X	X	
Balbusard fluviatile *	<i>Pandion haliaetus</i>	X		X		X	X	X	X	
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	X		X		X	X	X	X	
Busard saint martin *	<i>Circus cyaneus</i>	X		X		X	X	X	X	
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	X				X	X	X	X	
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	X		X		X	X	X	X	
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	X		X		X	X	X	X	
Faisan commun	<i>Phasianus colchicus</i>		X		X		X	X	X	
Grue cendrée *	<i>Grus grus</i>	X		X		X	X	X	X	
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>		X		X	X	X	X	X	
Poule d'eau *	<i>Gallinula chloropus</i>		X		X	X	X	X	X	
Avocette élégante *	<i>Recurvirostra avosetta</i>	X		X		X	X	X	X	
Echasse blanche *	<i>Himantopus himantopus</i>	X		X		X	X	X	X	
Petit gravelot *	<i>Charadrius dubius</i>	X				X	X	X	X	
Grand gravelot *	<i>Charadrius hiaticula</i>	X				X	X	X	X	
Pluvier doré *	<i>Pluvialis apricaria</i>		X	X		X	X	X	X	

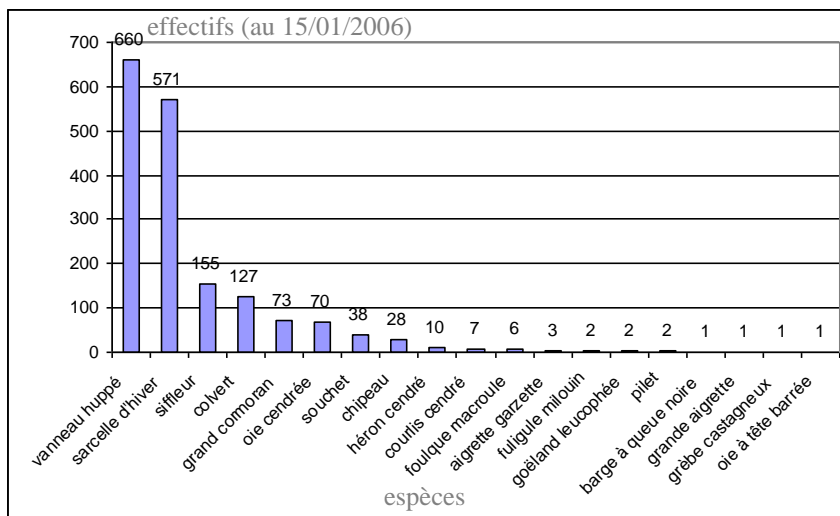
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>		X		X		X		X		X
Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>		X		X		X		X		X
Bécasseau minute *	<i>Calidris minuta</i>	X				X	X		X		X
Bécasseau variable *	<i>Calidris alpina</i>	X				X	X		X		X
Bécassine des marais	<i>Gallinago media</i>		X		X		X		X		X
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>		X		X		X		X		X
Chevalier aboyeur *	<i>Tringa nebularia</i>		X		X		X		X		X
Chevalier arlequin *	<i>Tringa erythropus</i>		X		X		X		X		X
Chevalier combattant *	<i>Philomachus pugnax</i>		X	X			X		X		X
Chevalier cul-blanc *	<i>Tringa ochropus</i>	X				X	X		X		X
Chevalier gambette *	<i>Tringa totanus</i>		X		X		X		X		X
Chevalier guignette *	<i>Actitis hypoleucos</i>	X				X	X		X		X
Phalarope à bec large *	<i>Phalaropus fulicarius</i>	X				X	X		X		X
Goéland leucopée *	<i>Larus michahellis</i>		X				X		X		X
Mouette rieuse *	<i>Larus ridibundus</i>		X		X	X	X		X		X
Martin-pêcheur	<i>Alcedo atthis</i>	X		X		X	X		X		X
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>		X			X	X		X		X
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>		X		X		X		X		X
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>		X		X		X		X		X
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	X				X	X		X		X
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	X				X	X		X		X
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	X				X	X		X		X
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	X				X	X		X		X
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	X				X	X		X		X
Merle noir	<i>Turdus merula</i>		X		X		X		X		X
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	X				X	X		X		X
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>		X		X		X		X		X
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	X				X	X		X		X
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	X				X	X		X		X
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	X				X	X		X		X
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	X				X	X		X		X
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>		X			X	X		X		X
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	X				X	X		X		X
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>		X			X	X		X		X
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>				X				X		X
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>				X				X		X
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	X				X	X		X		X
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	X				X	X		X		X
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	X				X	X		X		X
Martinet noir	<i>Apus apus</i>		X			X	X		X		X

* espèces observées de façon exceptionnelle

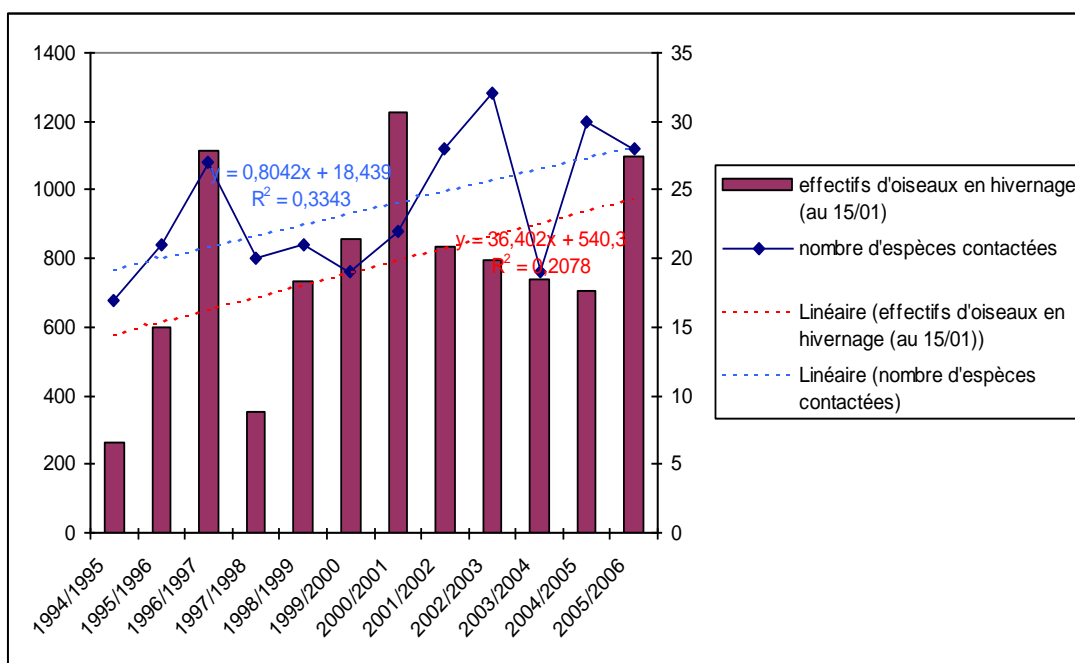
L'avifaune répond donc très favorablement aux travaux d'aménagement entrepris jusqu'ici sur la réserve. La mosaïque d'habitats (plans d'eau, prairies humides, chênaies, etc.) et les zones de calme y sont les principaux atouts favorisant l'accueil des oiseaux hivernants et nicheurs.

➤ *Les oiseaux d'eau :*

Le graphique qui suit présente les effectifs observés au 15 janvier 2006 :



La réserve de Pontonx-sur-l'Adour est à l'heure actuelle un site important pour l'hivernage des oiseaux d'eau et en particulier des anatidés. Le nombre d'espèces et les effectifs observés ces dernières années témoigne de la mise en valeur de la diversité et de la qualité des milieux pour l'accueil de l'avifaune par les efforts d'aménagement de la réserve.



➤ **Les passereaux :**

Un suivi est mis en place, à hauteur de deux relevés (début et fin de printemps) tous les deux ans. Il permet de suivre l'évolution du nombre d'espèces et de couples nicheurs de cette population diversifiée de passereaux, parallèlement à l'évolution du milieu.

Les mammifères :

Le Vison d'Europe (*Mustela lutreola*), espèce bénéficiant d'un statut de protection international (annexe II de la Convention de Berne), européen (annexes II et IV de la Directive Habitat du 21 mai 1992) et national (article 1 de l'arrêté du 17 avril 1981), fut contacté à plusieurs reprises au niveau des Barthes de l'Adour lors de campagnes de piégeage, dans le cadre du Plan de restauration du Vison d'Europe.

Les reptiles :

Des observations ponctuelles prouvent la présence de la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*), espèce bénéficiant d'un statut de protection international (annexe II de la Convention de Berne), européen (annexes II et IV de la Directive Habitat du 21 mai 1992) et national (article 1 de l'arrêté du 22 juillet 1993), sur le site.

Les odonates :

En 2005, un inventaire des odonates a été réalisé par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (C.P.I.E.) « Seignanx et Adour ». Cette étude met en évidence la présence de 17 espèces, dont une d'intérêt patrimonial, l'Anax napolitain (*Anax parthenope*), considérée comme rare sur le département.

L'observation de couples et/ou de pontes permet d'émettre une hypothèse sur un statut reproducteur potentiel pour cinq espèces d'odonates.

<i>Anax imperator</i>	<i>Chalcolestes viridis</i>	<i>Orthetrum brunneum</i>
Anax parthenope	<i>Ischnura elegans</i> *	<i>Orthetrum cancellatum</i> *
<i>Calopteryx haemorrhoidalis</i>	<i>Erythromma lindenii</i>	<i>Orthetrum coerulescens</i>
<i>Calopteryx virgo ssp. meridionalis</i>	<i>Libellula depressa</i>	<i>Sympetrum foscolombii</i>
<i>Calopteryx xanthostoma</i>	<i>Libellula fulva</i> *	<i>Sympetrum striolatum</i> *
<i>Ceriagrion tenellum</i>	<i>Orthetrum albistylum</i> *	

espèce rare sur le département

* espèces dont le caractère reproducteur est probable

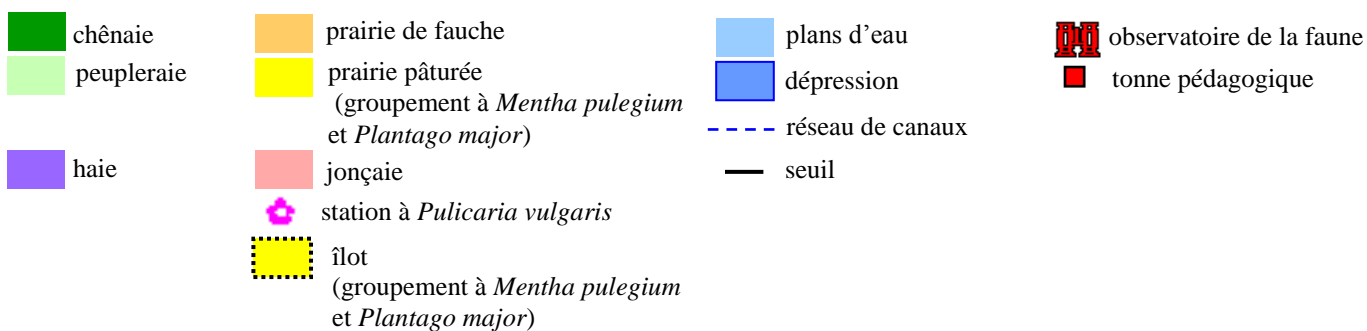
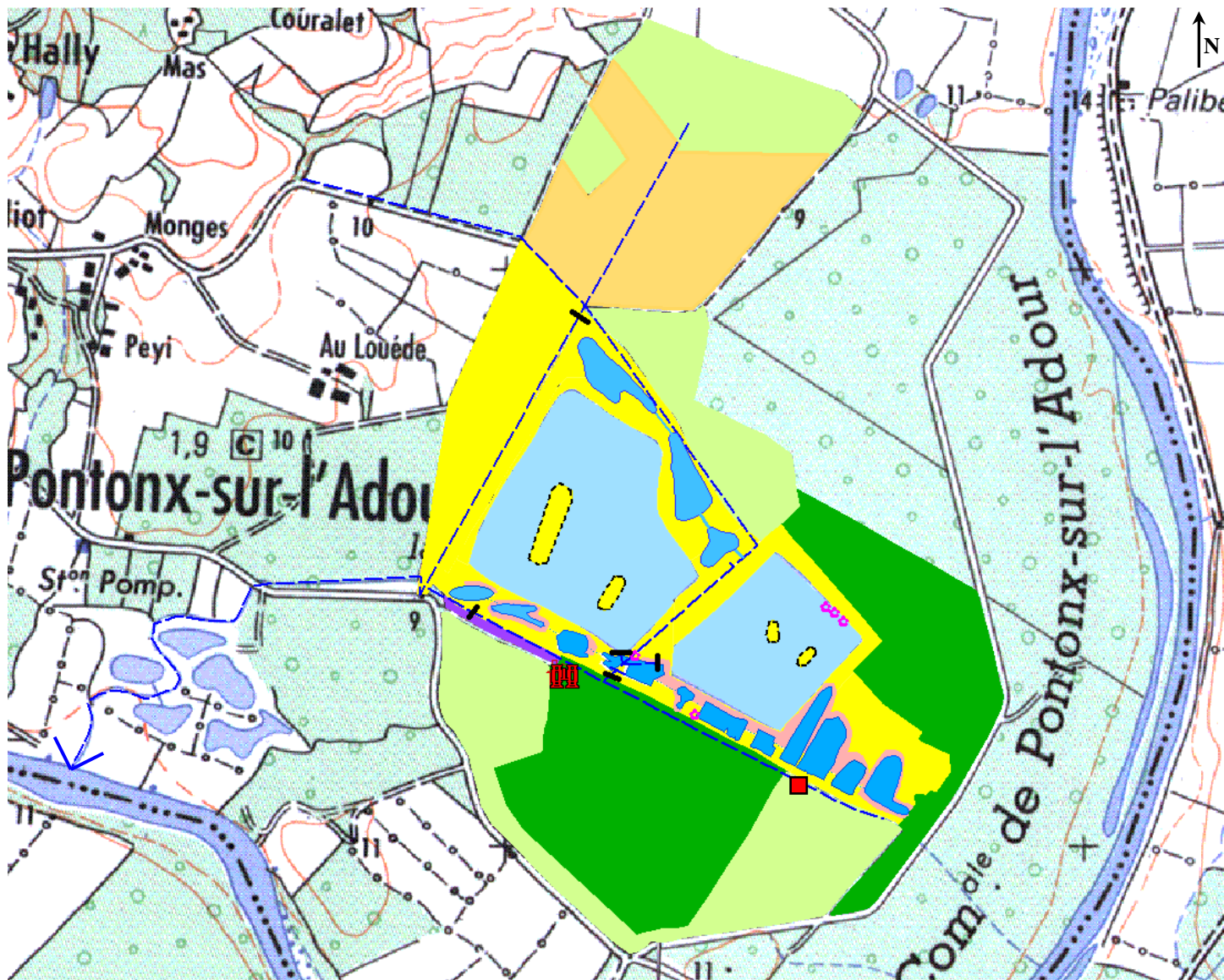
Au niveau des plans d'eau, et des zones dépressionnaires, milieux subissant un assèchement estival dans le but de lutter contre l'envahissement par la Jussie, le peuplement est constitué d'espèces d'eaux stagnantes ensoleillées, dont l'*Anax parthenope* ayant besoin de secteurs comportant des hydrophytes associées à quelques hélophytes et d'espèces adaptées aux plans d'eau peu profonds se réchauffant rapidement ou pouvant s'assécher (*Sympetrum* en particulier). Au niveau des canaux, correspondant à des milieux d'eau stagnante dont l'assèchement se fait surtout au niveau du canal central, la plupart des espèces sont assez ubiquistes (*Ischnura elegans*, *Orthetrum albistylum*, etc.).

Et au niveau du ruisseau, milieu d'eau courante durant l'été mais changeant de statut en fin d'été par la fermeture d'un seuil en aval, le peuplement est constitué d'espèces spécifiques d'eaux courantes (*Calopteryx sp.*), d'espèces plus ubiquistes (*Chalcolestes viridis* et *Libellula fulva*) et d'autres caractéristiques des zones peu profondes et ensoleillées (*Orthetrum coerulescens* et *Orthetrum brunneum*).

Le mode de gestion actuel du site conditionne fortement la présence des odonates en fonction des périodes et des secteurs. La remontée des niveaux d'eau à partir de septembre est en effet très favorable à la venue des odonates sur les plans d'eau, canaux et réseau de mares formé. Parallèlement, le peuplement du ruisseau change puisque celui-ci devient un milieu d'eau stagnante par le blocage du seuil pour l'alimentation en eau de la réserve.

La flore :

En 2004, une cartographie des habitats a été réalisée par la F.D.C.L. La réserve se compose de trois grands ensembles : les plans d'eau, les prairies et les boisements composés d'une gamme variée d'habitats et présentant un cortège floristique riche en espèces.



Remarques :

- Le fond et les bords des canaux sont couverts par un groupement à *Lindernie fausse-gratiolle* formant de vastes herbiers continus.
- Un groupement de mégaphorbiaie est présent sous la plantation de Peupliers, au sud de la réserve. Le degré d'humidité y est plus important que les autres plantations, on y remarque donc la présence importante d'espèces telles que la Reine-des-prés, l'Angélique des bois, le *Phalaris faux-roseau*, etc.

Le tableau ci-dessous présente la liste d'espèces végétales inventoriées lors de cet inventaire floristique :

<i>Acer negundo</i> ssp. <i>negundo</i>	<i>Glechoma hederacea</i>	<i>Polygonum lapathifolium</i>
<i>Achilla millefolium</i> ssp. <i>millefolium</i>	<i>Glycerai fluitans</i>	<i>Populus nigra</i> ssp. <i>Nigra</i>
<i>Agrostis stolonifera</i>	<i>Gnaphalium uliginosum</i> ssp. <i>uliginosum</i>	<i>Potentilla reptans</i>
<i>Agrostis capillaris</i>	<i>Hedera helix</i>	<i>Prunella vulgaris</i> ssp. <i>vulgaris</i>
<i>Alisma plantago-aquatica</i>	<i>Holcus lanatus</i>	<i>Pulicaria vulgaris</i>
<i>Alopecurus geniculatus</i>	<i>Iris pseudocorus</i>	<i>Quercus robur</i> ssp. <i>robur</i>
<i>Althaea officinalis</i>	<i>Jucus acutiflorus</i>	<i>Ranunculus acris</i>
<i>Anagallis arvensis</i>	<i>Juncus bulbosus</i>	<i>Ranunculus bulbosus</i> ssp. <i>bulbosus</i>
<i>Angelica sylvestris</i> ssp. <i>sylvestris</i>	<i>Juncus effusus</i>	<i>Ranunculus flammula</i> ssp. <i>flammula</i>
<i>Anthoxanthum odoratum</i>	<i>Lathyrus pratensis</i> ssp. <i>pratensis</i>	<i>Ranunculus oioleucos</i>
<i>Arctium lappa</i>	<i>Ligustrum vulgare</i>	<i>Ranunculus repens</i>
<i>Arum italicum</i> ssp. <i>italicum</i>	<i>Lindernia dubia</i>	<i>Ranunculus sardous</i>
<i>Avena brevis</i>	<i>Linum bienne</i>	<i>Rosa canina</i>
<i>Bidens tripartita</i>	<i>Lolium perenne</i>	<i>Rubia peregrina</i>
<i>Bromus diandrus</i> ssp. <i>diandrus</i>	<i>Lotus corniculatus</i> ssp. <i>corniculatus</i>	<i>Rubus fruticosus</i>
<i>Callitriche hamulata</i>	<i>Lotus pedunculatus</i>	<i>Rumex acetosa</i>
<i>Cardamine pratensis</i> ssp. <i>pratensis</i>	<i>Ludwigia grandiflora</i>	<i>Rumex conglomeratus</i>
<i>Carex cuprina</i>	<i>Luzula multiflora</i> ssp. <i>congeta</i>	<i>Rumex crispus</i>
<i>Carex hirta</i>	<i>Lysimachia nummularia</i>	<i>Salix acuminata</i>
<i>Carex pendula</i>	<i>Lythrum hyssopifolia</i>	<i>Salix alba</i>
<i>Carex remota</i>	<i>Lythrum portula</i>	<i>Salix purpurea</i> ssp. <i>purpurea</i>
<i>Carpinus betulus</i>	<i>Malva sylvestris</i>	<i>Scutellaria galericulata</i>
<i>Centaurea jacea</i>	<i>Medicago lupulina</i>	<i>Silene flos-cuculi</i> ssp. <i>flos-cuculi</i>
<i>Convolvulus arvensis</i> ssp. <i>arvensis</i>	<i>Melilotus italicus</i>	<i>Solanum dulcamara</i>
<i>Cornus mas</i>	<i>Mentha aquatica</i>	<i>Sonchus asper</i>
<i>Cornus sanguinea</i> ssp. <i>sanguinea</i>	<i>Mentha pulegium</i> ssp. <i>pulegium</i>	<i>Stachys sylvatica</i>
<i>Coronopus squamatus</i>	<i>Mentha suaveolens</i>	<i>Stellaria graminea</i>
<i>Crataegus monogyna</i>	<i>Myosotis scorpioides</i>	<i>Teesdalia nudicaulis</i>
<i>Cynodon dactylon</i>	<i>Oenanthe fistulosa</i> ssp. <i>fistulosa</i>	<i>Trifolium arvense</i>
<i>Cyperus eragrostis</i>	<i>Oenanthe pimpinelloides</i>	<i>Trifolium fragiferum</i>
<i>Dactylis glomerata</i>	<i>Ormenis nobilis</i>	<i>Trifolium pratense</i> ssp. <i>pratense</i>
<i>Datura stramonium</i>	<i>Ornithopus compressus</i>	<i>Trifolium repens</i> ssp. <i>repens</i>
<i>Echinochloa crus-galli</i>	<i>Orobanche pubescens</i>	<i>Ulmus minor</i>
<i>Eleocharis multicaulis</i>	<i>Papaver rhoeas</i> ssp. <i>rhoeas</i>	<i>Urtica dioica</i> ssp. <i>dioica</i>
<i>Equisetum arvense</i>	<i>Phalaris arundinacea</i>	<i>Verbena officinalis</i>
<i>Festuca rubra</i> ssp. <i>rubra</i>	<i>Plantago lanceolata</i> spp. <i>lanceolata</i>	<i>Viburnum opulus</i>
<i>Filipendula ulmaria</i>	<i>Plantago major</i> ssp. <i>major</i>	<i>Vicia hirsuta</i>
<i>Fraxinus excelsior</i> ssp. <i>excelsior</i>	<i>Poa annua</i>	<i>Vicia sativa</i> ssp. <i>sativa</i>
<i>Galium palustre</i>	<i>Poa trivialis</i> spp. <i>Trivialis</i>	<i>Vicia tetrasperma</i> ssp. <i>Tetrasperma</i>
<i>Geranium dissectum</i>	<i>Polygonum aviculare</i>	<i>Viola reichenbachiana</i>
<i>Geranium pusillum</i>	<i>Polygonum hydropiper</i>	

espèce inscrite à l'article 1 de l'arrêté national du 31 août 1995

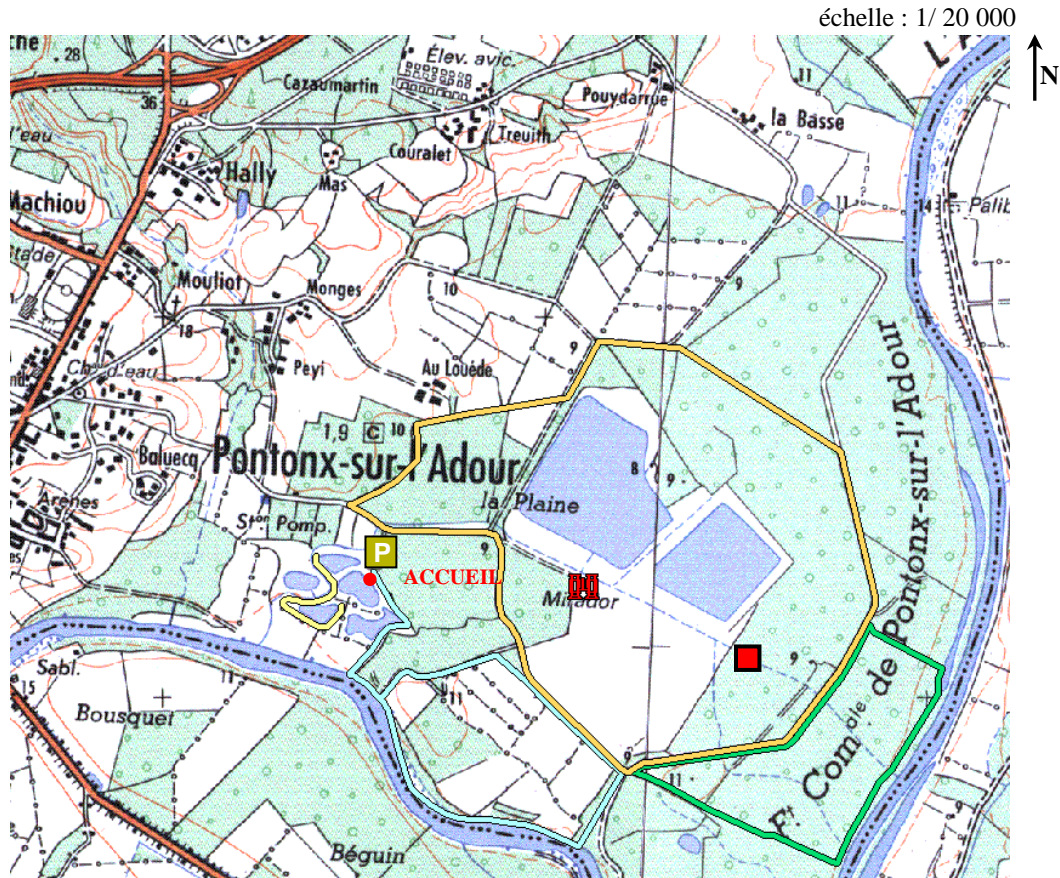
espèce inscrite à l'arrêté régional du 8 mars 2002




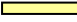



espèces « assez rare » en Aquitaine

La Pulicaire commune (*Pulicaria vulgaris*), espèce patrimoniale, appartient au groupement d'annuelles des zones exondées temporairement inondées.

STRUCTURES D'OBSERVATION ET D'ACCUEIL DU PUBLIC :

Plusieurs sentiers thématiques permettent aux promeneurs de découvrir la réserve de Pontonx-sur-l'Adour et son environnement. Un mirador d'observation de la faune est également accessible gratuitement. Ces différentes structures d'accueil sont créées dans l'objectif de sensibiliser le public à la sauvegarde et la protection des zones humides.



-  Sentier de découverte de la Fédération des Chasseurs des Landes
-  Circuit 1 : « Les Barthes et leur biodiversité »
-  Circuit 2 : « La forêt alluviale –Les habitats»
-  Sentier botanique
-  Observatoire de la faune
-  Tonne pédagogique
-  Aire de stationnement

OBJECTIFS DE GESTION :

Les Barthes de Pontonx-sur-l'Adour présente à l'heure actuelle un potentiel écologique très important pour l'avifaune hivernante et nicheuse, le Vison d'Europe, la Cistude d'Europe, les odonates et la flore.

L'aménagement et la gestion de ce site s'organise principalement autour du volet avifaune, dans le but de maintenir au sein de la réserve, des conditions favorables à l'accueil d'un large panel d'espèces d'oiseaux (création de plans d'eau, restauration et entretien des prairies humides, creusement de dépressions, etc.). Il est intéressant dès à présent, aux vues des potentialités du site, d'y associer un effort de gestion hydraulique en faveur de l'ichtyofaune, conciliant toujours au mieux les exigences écologiques des autres groupes d'espèces.

En effet, la gestion hydraulique de la zone centrale aménagée, s'organise depuis l'origine du projet, autour de :

- la gestion de l'avifaune
 - la conservation d'une mosaïque d'habitats, notamment par l'entretien des formations prairiales humides par pâturage et/ou fauche
 - la lutte contre l'envahissement de la Jussie (ainsi que dans une moindre mesure, du Lagarosiphon et du Myriophylle),
- objectifs auxquels est appelé à être rajouté la gestion de l'ichtyofaune.

Une réflexion commune devant déboucher sur des actions conjointes est en cours avec la Fédération de Pêche des Landes, l'A.P.P.M.A. et l'A.C.C.A locales et la commune. Au delà de la gestion des épisodes estivaux, particulièrement critiques lors des périodes de fortes chaleurs, l'idée est d'estimer le potentiel de la zone en tant que site de reproduction (en particulier pour le Brochet) et de grossissement de l'Anguille et, si possible, d'y tester des pratiques destinées à le renforcer tout en pouvant servir de modèles appliqués pour d'autres barthes (Fédération Départementale des Chasseurs des Landes, 2006).

En effet, une volonté est engagée pour la sauvegarde des habitats du Brochet (*Esox lucius*) et de l'Anguille (*Anguilla anguilla*), considérés respectivement comme « vulnérable » et « en voie d'extinction » (liste rouge nationale des espèces de poissons d'eau douce) du fait des multiples facteurs défavorables agissant directement sur leur biotope et leurs aires naturelles de reproduction (pollution des eaux, mise en culture des zones humides, barrages hydroélectriques, etc.)

En prenant en considération les études « faune-flore » réalisées jusqu'à présent et ce volet « hydraulique-ichtyofaune », les objectifs de gestion à retenir sont donc :

➤ Préserver la mosaïque d'habitats et la diversité végétale

MISE EN PRATIQUE

- ✓ **Gestion hydraulique** : pour le maintien de conditions favorables d'accueil des oiseaux d'eau hivernants, des odonates et des habitats présents (en particulier les prairies humides et dépressions temporaires associées)

Le modèle actuel de fonctionnement saisonnier type (été/hiver) avec alternativement, ouverture (mai/juin) et fermeture (août/septembre) des vannes, nécessite une grande souplesse afin de l'adapter aux impératifs liés aux aléas du climat et aux exigences écologiques des différentes entités du biotope. Les préconisations concernant la gestion des niveaux d'eau sont :

- Baisser progressivement le niveau d'eau lors de la vidange estivale en mai/juin, pour dans un même temps répondre à l'**objectif de régulation de la Jussie**, envahissant sur le site les zones exondées et les dépressions. Une baisse progressive des niveaux d'eau permet des conditions de moindre développement

de la Jussie et de développement favorisé des espèces autochtones caractéristiques des prairies humides et entrant en concurrence directe avec cette espèce exogène.

- Essayer de maintenir des niveaux d'eau plus hauts en saison estivale, afin de favoriser la création de ceintures de végétation en bordure de plans d'eau, favorables en particulier à l'avifaune et les odonates telles que l'Anax napolitain (espèce patrimoniale) et éviter les phénomènes d'eutrophisation du milieu

- Vidanger entièrement les plans d'eau seulement de façon exceptionnelle pour l'entretien des chenaux de connexion et après prise toutes prises de précautions afin de limiter la mortalité des poissons, lutter contre les problèmes d'eutrophisation, etc.

- Entretien le réseau de canaux et les ouvrages d'art

✓ **Maintien des prairies humides (habitat du Vison d'Europe, de la Cistude d'Europe, d'odonates, zone de nourrissage de l'Aigrette garzette, la Grande aigrette, la Cigogne blanche, zone de chasse du Milan noir, etc.) :**

- Maintenir le pâturage extensif de début juin à fin octobre (« extensif » : pour éviter la dégradation des berges et de la végétation de bordure des milieux aquatiques), afin de préserver le faciès du milieu (limiter l'apparition d'espèces de grande taille et/ou envahissantes, assurer les bonnes conditions d'éclaircissement, activer les réensemencements naturels, etc.)

- Associer un entretien par fauchage à partir de la mi-juillet (afin de ne pas perturber le cycle de reproduction des espèces végétales), pour les zones de refus

Concernant les milieux boisés, le choix des objectifs de gestion doit s'effectuer avec la commune. Il serait en particulier intéressant de définir en commun quelques recommandations favorisant le maintien du **groupement de mégaphorbiaie** (présent sous la plantation de peupliers au sud de la réserve), **milieu très recherché par les espèces animales prairiales** : Cisticole des joncs, etc., **le Vison d'Europe, la Cigogne blanche** (zone de nourrissage), **le Milan noir** (zone de chasse), **les insectes**, etc.

- Les moyens d'entretien de la peupleraie employés actuellement par la commune semblent adaptés et en accord avec la préservation de cet habitat.

- En cas d'envahissement par les ligneux, il est recommandé d'effectuer un arrachage en exportant la matière.

➤ **Maintenir une bonne qualité d'eau**

MISE EN PRATIQUE

✓ Surveiller la qualité physico-chimique au niveau des plans d'eau (variable essentielle pour certaines espèces floristiques et faunistiques sensibles (poissons, odonates, oiseaux, végétation amphibie, etc.)), et en particulier les problèmes d'eutrophisation

➤ **Lutter contre les espèces exogènes**, afin de préserver les espèces autochtones et leurs niches écologiques

MISE EN PRATIQUE

✓ **Jussie** : Arracher mécaniquement la Jussie en exportant les produits issus de la coupe

✓ **Ragondin** : Réguler la population par tir (une soirée par an)

- Tenter de développer des conditions favorables à l'accueil de l'ichtyofaune, par la mise en place en particulier de zones de reproduction pour le Brochet et de grossissement pour l'Anguille

MISE EN PRATIQUE

- ✓ **1^{ère} étape : Estimation du potentiel de la zone par expérimentations**
 - Introduction de géniteurs de Brochets sur les zones périphériques Est et Ouest (prairies humides et dépressions aménagées), puis sur les trois dépressions de la zone périphérique Nord (après végétalisation), avec ouverture des vannes vers fin Mai
 - Au niveau du petit plan d'eau, après une crue « d'hiver », ouverture de la vanne pour abaisser le niveau d'eau au plus bas et permettre l'observation des résultats
 - Ouverture des vannes des deux plans d'eau (trois à quatre jours) lors d'une montée d'eau hivernale dans l'Estey, afin de permettre la remontée des poissons
- ✓ **2^{ème} étape : Renforcement du potentiel de la zone, si nécessaire** (à programmer ultérieurement)

- Evaluer les potentialités du site et l'évolution du milieu

MISE EN PRATIQUE

- Réaliser des inventaires de la faune et la flore, afin de définir au mieux les mesures de gestion à mettre en œuvre à l'avenir, et en particulier :
 - **Avifaune** : comptage hivernal des oiseaux d'eau (tous les 15 du mois de novembre à mars, chaque année) et suivi des passereaux nicheurs (2 I.P.A. : un en début et un en fin de printemps, tous les deux ans) permettant d'établir un état initial du peuplement puis d'en suivre son évolution
 - **Odonates** : suivi avec deux relevés (un en début et un en fin d'été), tous les deux ans, permettant d'évaluer l'impact éventuel des aménagements de la réserve sur ce groupe d'espèces (objectifs de gestion orientés vers la maîtrise des niveaux d'eau)
 - **Ichtyofaune** : inventaires piscicoles au niveau des fossés (pêche électrique, pose de nasses, etc.) permettant d'établir un état initial du peuplement avant tenter de développer les conditions d'accueil de cette ichtyofaune
- Entretien des structures d'observation et d'accueil du public, afin de contribuer au développement de la connaissance scientifique et aux animations pédagogiques (projet de remplacement des panneaux de l'observatoire et des sentiers, aménagement de l'observatoire, etc.)

BIBLIOGRAPHIE :

- BERG M. et CHALAND C., 2004. Inventaires floristiques et faunistiques des sites gérés par la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes.
- Fédération Départementale des Chasseurs des Landes, 2006. Notice explicative visant à l'obtention d'une autorisation pérenne de gestion hydraulique de la Réserve de Chasses et de Faune Sauvage de « la Plaine » à Pontonx-sur-l'Adour. 17p.

BARTHES DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

"Réserve de Chasse et de Faune Sauvage de Pouy"



vue aérienne de la réserve



prairies pâturées

Commune : Saint-Vincent-de-Paul

Superficie : 77 hectares

Propriétaire : commune de Saint-Vincent-de-Paul

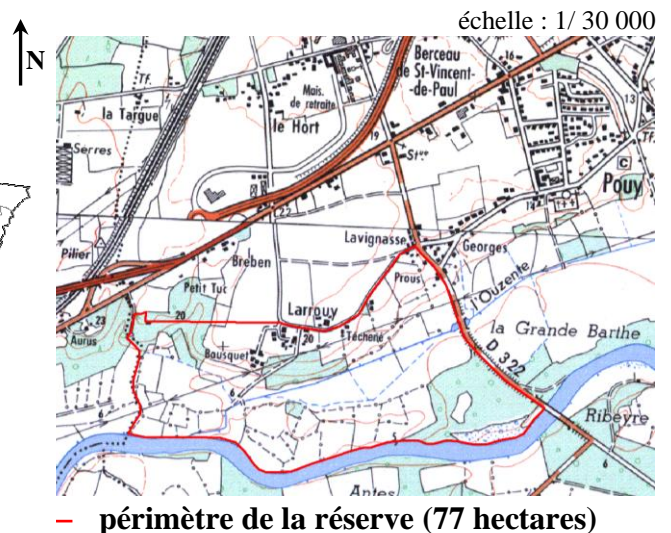
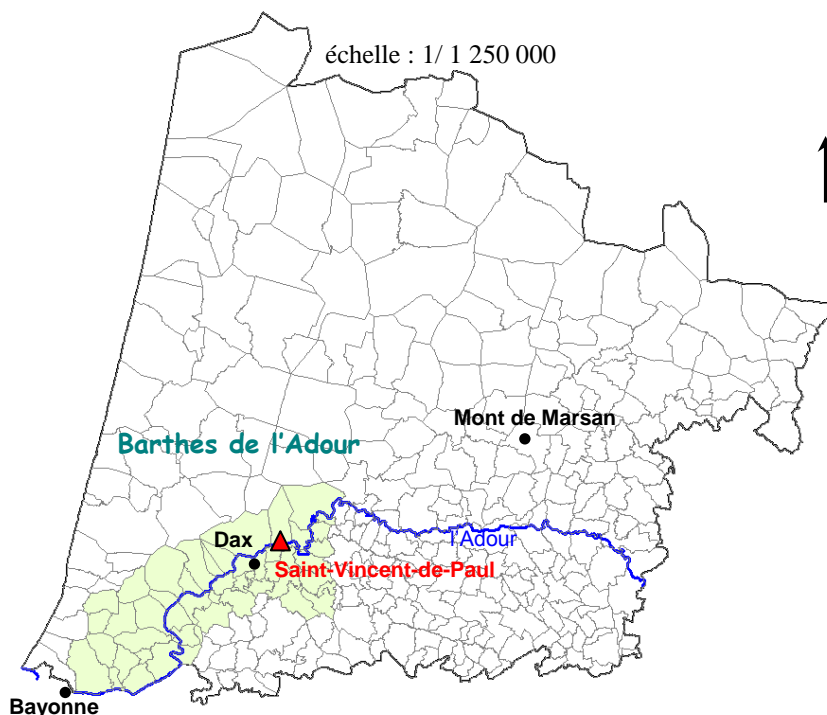
Gestionnaire : commune de Saint-Vincent-de-Paul et Fédération Départementale des Chasseurs des Landes (F.D.C.L.)

Statut : Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (R.C.F.S.)

Intérêts écologiques :

- ✓ représentation du paysage barthais
- ✓ site d'importance pour l'accueil de l'avifaune hivernante et nicheuse et du Vison d'Europe
- ✓ site d'importance pour la conservation des zones humides

SITUATION GEOGRAPHIQUE :



— périmètre de la réserve (77 hectares)

HISTORIQUE

Cette Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (R.C.F.S.), a été créée en 1993 et bénéficie à partir de cette date d'une convention de gestion de 30 ans entre la commune de Saint-Vincent-de-Paul et la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes (F.D.C.L.).

Un manque de gestion des niveaux d'eau conduisait les prairies basses humides à évoluer en prairies permanentes classiques. De plus, le ruisseau "du Moulin" venant de la zone forestière s'est beaucoup ensablé depuis les 30 dernières années. Les interventions d'aménagement et d'entretien, réalisées ces dernières années, se sont donc orientées principalement vers l'amélioration du système hydraulique.

Bilan des travaux réalisés :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT			
Année	Nature des interventions	Quantité	Montant
1992	bassin dessableur	108 m ³	12 222,38 €
1993	2 seuils et passes à poissons		34 859,11 €
	enrochements pour protection seuils	75 tonnes	1 401,23 €
TRAVAUX D'ENTRETIEN			
Année	Nature des interventions	Quantité	Montant
1993 à 2002	hydraulique, création et entretien clôtures, divers		132 037,30 €
1997	nids à cigognes, divers		31 435,01 €
2003	lutte contre Jussie, maîtrise ronciers		21 488,01 €
TOTAL			233 443,04 €

COMPOSITION FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE DU SITE

L'avifaune :

D'après la base de données créée à partir :

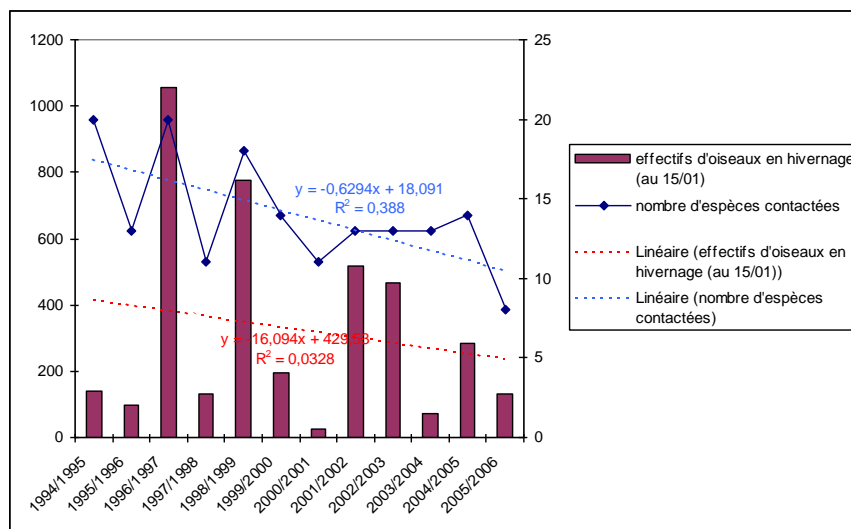
- ✓ des comptages oiseaux d'eau, effectués par la F.D.C.L. tous les 15 du mois de novembre à mars (depuis l'hiver 1994/1995),
 - ✓ et des observations ponctuelles des techniciens de la F.D.C.L.,
- et au vue des observations récentes (après 2000) et non exceptionnelles, le site accueille à l'heure actuelle 37 espèces d'oiseaux nicheurs et/ou en hivernage, dont 23 d'intérêt patrimonial :

Nom commun	Nom scientifique	Statut de protection						Espèces observées après 2000	Comptage hivernal oiseaux d'eau	Observations ponctuelles
		international		européen		national				
		Convention de Berne du 19 septembre 1979		Directive Oiseaux du 02 avril 1979		Arrêté du 16 juin 1999				
		Annexe II	Annexe III	Annexe I	Annexe II	Article 1	Article 5			
Grèbe castagneux *	<i>Tachybaptus ruticollis</i>	X					X	X		
Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>		X				X	X		
Héron bihoreau *	<i>Nycticorax nycticorax</i>	X		X		X	X	X		
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>		X			X	X	X	X	
Héron gardeboeuf	<i>Bubulcus ibis</i>		X			X	X	X	X	
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	X		X		X	X	X	X	
Grande aigrette	<i>Egretta alba</i>	X		X		X	X	X	X	
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	X		X		X	X	X	X	
Ibis facinelle *	<i>Plegadis falcinellus</i>	X		X		X	X	X	X	
Spatule blanche *	<i>Platalea leucorodia</i>	X		X		X	X		X	
Oie cendrée *	<i>Anser anser</i>		X		X		X		X	
Chipeau *	<i>Anas strepera</i>		X		X		X		X	
Colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>		X		X		X		X	
Pilet	<i>Anas acuta</i>		X		X		X		X	
Siffleur *	<i>Anas penelope</i>		X		X		X		X	
Souchet	<i>Anas clypeata</i>		X		X		X		X	
Sarcelle d'été *	<i>Anas querquedula</i>		X		X		X		X	

Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>		X		X		X		X		X
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	X				X	X	X			X
Faisan commun	<i>Phasianus colchicus</i>		X		X			X			X
Grue cendrée *	<i>Grus grus</i>	X		X		X	X			X	
Foule macroule	<i>Fulica atra</i>		X		X		X	X		X	
Poule d'eau *	<i>Gallinula chloropus</i>		X		X	X	X	X		X	
Petit gravelot *	<i>Charadrius dubius</i>	X				X	X			X	
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>		X		X		X	X		X	
Barge à queue noire *	<i>Limosa limosa</i>		X		X		X	X		X	
Bécasseau variable *	<i>Calidris alpina</i>	X				X	X			X	
Bécassine des marais	<i>Gallinago media</i>		X		X		X			X	
Courlis cendré *	<i>Numenius arquata</i>		X		X		X			X	
Chevalier combattant *	<i>Philomachus pugnax</i>		X	X			X			X	
Chevalier cul-blanc *	<i>Tringa ochropus</i>	X				X	X			X	
Chevalier gambette *	<i>Tringa totanus</i>		X		X		X			X	
Chevalier guignette *	<i>Actitis hypoleucos</i>	X				X	X			X	
Mouette rieuse *	<i>Larus ridibundus</i>		X		X	X	X	X		X	
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>		X			X	X	X			X
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>		X		X		X	X			X
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	X				X	X	X			X
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	X				X	X	X			X
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	X				X	X	X			X
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	X				X	X	X			X
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	X				X	X	X			X
Merle noir	<i>Turdus merula</i>		X		X		X	X			X
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	X				X	X	X			X
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>		X		X		X	X			X
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	X				X	X	X			X
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	X				X	X	X			X
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>	X				X	X	X			X
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>		X			X	X	X			X
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	X				X	X	X			X
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	X				X	X	X			X
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	X				X	X	X			X
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	X				X	X	X			X
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>				X			X			X
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>				X			X			X
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	X				X	X	X			X
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>						X	X			X
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	X				X	X	X			X

* espèces observées de façon exceptionnelle

Des échanges réguliers d'oiseaux sont observés entre la réserve de Saint-Vincent-de-Paul et celle de Pontonx-sur-l'Adour, les effectifs étant toutefois plus faibles sur les barthes de Saint-Vincent-de-Paul et l'hivernage assez fluctuant (graphique ci-dessous).



Les mammifères :

Le Vison d'Europe (*Mustela lutreola*), espèce bénéficiant d'un statut de protection international (annexe II de la Convention de Berne, espèce « en danger » sur la liste rouge IUCN), européen (annexes II et IV de la Directive Habitat du 21 mai 1992) et national (article 1 de l'arrêté du 17 avril 1981), fut contacté à plusieurs reprises au niveau des Barthes de Saint-Vincent-de-Paul (dernière donnée connue : 1 individu identifié lors de la campagne de piégeage du 17/09/2001 au 27/09/2001, dans le cadre du Plan de restauration du Vison d'Europe).

OBJECTIFS DE GESTION :

Les Barthes de Saint Vincent-de-Paul sont d'un grand intérêt pour l'hivernage des oiseaux d'eau et la nidification des passereaux, fonctionnant en complémentarité avec les Barthes de Pontonx-sur-l'Adour. Ce site jouit d'une franche collaboration tant avec les chasseurs locaux qu'avec la commune et son entretien reste l'objectif principal pour les années à venir. Il est donc important que les différents partenaires, pour la gestion du site, soient sensibiliser aux actions à pérenniser et à mettre en œuvre, en particulier pour la conservation des vastes prairies humides et dépressions associées :

- ✓ Gérer les niveaux d'eau, en particulier de façon à permettre l'accueil de l'avifaune hivernante (trois seuils de régulation permettent d'humidifier la Barthe d'octobre à fin mars et de la ressuyer d'avril à fin septembre)
Il est recommandable, pour répondre dans un même temps à l'**objectif de régulation de la Jussie** présente sur ce site, de maintenir les niveaux d'eau haut en hiver et le plus longtemps possible et d'effectuer une baisse progressive de ces niveaux à partir du printemps. En effet, dans ces conditions, l'espèce se répand moins rapidement et de façon moins importante et le développement parallèle des espèces autochtones concurrentes avec la Jussie est possible.
- ✓ Entretenir les trois seuils de régulation des niveaux d'eau
- ✓ Maintenir un pâturage extensif (« extensif » : pour éviter la dégradation des berges et de la végétation de bordure des milieux aquatiques) sur les prairies humides (de début juin à fin octobre), afin de préserver le faciès du milieu (limiter l'apparition d'espèces de grande taille et/ou envahissantes, assurer des bonnes conditions d'éclaircissement, activer les réensemencements naturels,...)
- ✓ Maintenir une bonne qualité d'eau (qualité physico-chimique), variable essentielle pour certaines espèces floristiques et faunistiques sensibles (poissons, odonates, oiseaux, végétation amphibie, etc.)
- ✓ Lutter contre la Jussie, en arrachant mécaniquement et manuellement la Jussie et en exportant les produits issus de la coupe

BARTHES DE SAINT-ETIENNE-D'ORTHE

Réserve de Chasse et de Faune Sauvage



Commune : Saint-Etienne-d'Orthe

Superficie : 26 hectares

Propriétaire : propriétaires privés

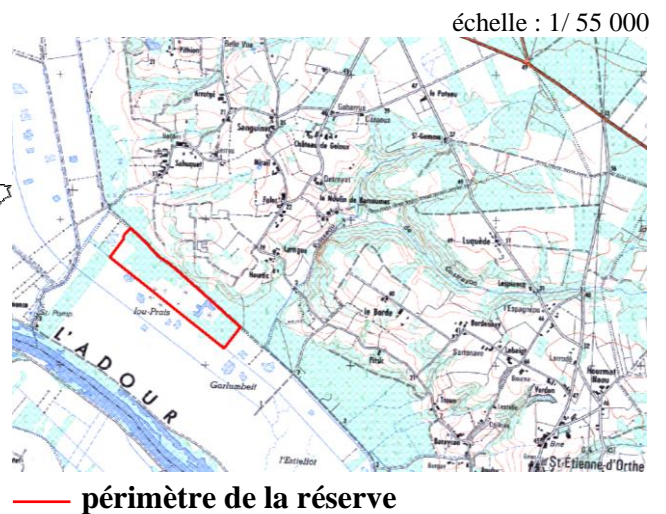
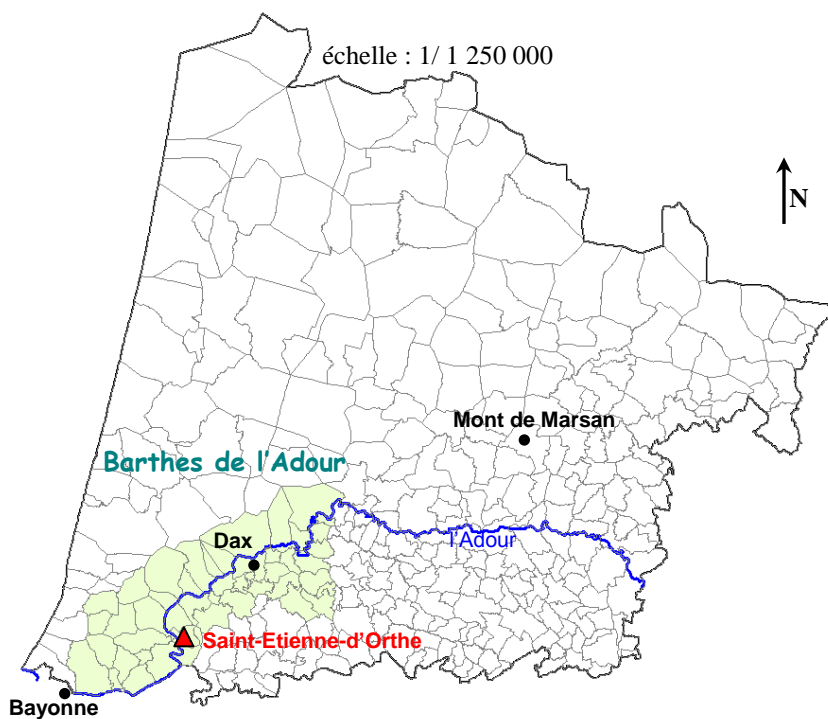
Gestionnaire : Association de Chasse Communale Agréée (A.C.C.A.) de Saint-Etienne d'Orthe, Fédération Départementale des Chasseurs des Landes (F.D.C.L.) et propriétaires privés

Statut : Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (R.C.F.S.)

Intérêts écologiques :

- ✓ représentation du paysage barthais
- ✓ site d'importance pour l'accueil de l'avifaune hivernante et nicheuse et le Vison d'Europe
- ✓ site d'importance pour la conservation des zones humides et de la mosaïque d'habitats

SITUATION GEOGRAPHIQUE :



HISTORIQUE :

Cette Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (R.C.F.S.) a été créée en 1980 et bénéficie à partir de cette date d'une convention de gestion de 12 ans (reconduite) entre l'Association de Chasse Communale Agréée (A.C.C.A.) de Saint-Etienne d'Orthe, les propriétaires privés et la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes (F.D.C.L.). Cette convention a pour but notamment de conserver et entretenir les prairies humides caractéristiques du paysage barthais présentes sur le site, une partie du site ayant déjà évolué en certains endroits en formation forestière spontanée.

Bilan des travaux réalisés :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT			
Année	Nature des interventions	Quantité	Montant
1980-2002	curage canaux, creusement plan d'eau (1 ha), girobroyage marais et dégagement de végétation arbustive, terrassement, lutte contre Jussie		32 306,90 €
2003/2004	terrassements	22 heures	1 683,97 €
2005/2006	mise en forme de 3 îlots (repositoires limicoles)		2 317,35 €
TRAVAUX D'ENTRETIEN			
Année	Nature des interventions	Quantité	Montant
1997-2002	girobroyage marais et lutte contre Jussie		13 164,09 €
2003/2004	girobroyage marais	6,50 ha	3 887 €
	girobroyage prairies	2,20 ha	697,39 €
	lutte contre Jussie		A.C.C.A.
2004/2005	girobroyage et fauche prairies	8 ha	805 €
	curage canaux et arrachage Jussie	44 ha	3 052,19 €
	lutte contre Jussie		A.C.C.A.
2005/2006	entretien mécanique		2 385,76 €
TOTAL			60 297,65 €

COMPOSITION FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE DU SITE

L'avifaune : les oiseaux d'eau

Cette réserve fait partie des « petits sites » que gère la F.D.C.L. qui contribuent à la fonctionnalité du réseau des réserves en place.

D'après la base de données créée à partir des comptages oiseaux d'eau, effectués par la F.D.C.L. tous les 15 du mois de novembre à mars (depuis l'hiver 1994/1995), et au vue des observations récentes (après 2000) et non exceptionnelles, le site accueille à l'heure actuelle dix espèces d'oiseaux en hivernage, dont quatre d'intérêt patrimonial :

Nom commun	Nom scientifique	Statut de protection						Espèces observées après 2000	Comptage hivernal oiseaux d'eau
		international		européen		national			
		Convention de Berne du 19 septembre 1979		Directive Oiseaux du 02 avril 1979		Arrêté du 16 juin 1999			
		Annexe II	Annexe III	Annexe I	Annexe II	Article 1	Article 5		
Grand cormoran *	<i>Phalacrocorax carbo</i>		X				X	X	
Héron bihoreau *	<i>Nycticorax nycticorax</i>	X		X		X	X	X	
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>		X			X	X	X	
Héron gardeboeuf	<i>Bubulcus ibis</i>		X			X	X	X	
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	X		X		X	X	X	
Grande aigrette *	<i>Egretta alba</i>	X		X		X	X	X	
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	X		X		X	X	X	
Cigogne noire *	<i>Ciconia nigra</i>	X		X		X	X	X	
Cygne tuberculé *	<i>Cygnus olor</i>		X		X	X	X	X	

Spatule blanche *	<i>Platalea leucorodia</i>	X		X		X	X	X	X
Oie cendrée *	<i>Anser anser</i>		X		X		X	X	X
Chipeau *	<i>Anas strepera</i>		X		X		X	X	X
Colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>		X		X		X	X	X
Pilet	<i>Anas acuta</i>		X		X		X	X	X
Siffleur	<i>Anas penelope</i>		X		X		X	X	X
Souchet	<i>Anas clypeata</i>		X		X		X	X	X
Sarcelle d'été *	<i>Anas querquedula</i>		X		X		X	X	X
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>		X		X		X	X	X
Busard des roseaux *	<i>Circus aeruginosus</i>	X		X		X	X	X	X
Grue cendrée *	<i>Grus grus</i>	X		X		X	X	X	X
Bécassine des marais	<i>Gallinago media</i>		X		X		X	X	X
Bécassine sourde *	<i>Lymnocyptes minimus</i>		X		X		X	X	X
Chevalier gambette *	<i>Tringa totanus</i>		X		X		X	X	X
Courlis cendré *	<i>Numenius arquata</i>		X		X		X	X	X

* espèces observées de façon exceptionnelle

Depuis l'hiver 2002/2003, le nombre d'espèces observé sur le site a augmenté. Cette augmentation de la richesse spécifique est accompagnée de nouveaux contacts d'espèces d'intérêt patrimonial telles que la Bécassine des marais bénéficiant de l'aménagement des reposoirs à limicoles et la Grande aigrette.

On note également une augmentation importante des effectifs d'oiseaux en hivernage depuis cet hiver 2002/2003. Avant, une cinquantaine d'individus était recensée ; aujourd'hui, c'est plus de 500 oiseaux qui y sont observés.

Durant les deux derniers hivers 2004/2005 et 2005/2006, quelques observations intéressantes, telles qu'un Busard des roseaux, un Héron bihoreau ou encore une Spatule blanche, ont été faites et les effectifs de Sarcelle d'hiver ont largement augmenté (près de 200 individus pour 2004/2005 et 350 pour 2005/2006).

Le bilan actuel témoigne donc d'une réponse favorable de l'avifaune aux travaux d'aménagement entrepris depuis 1980.

Les mammifères :

Le Vison d'Europe (*Mustela lutreola*), espèce bénéficiant d'un statut de protection international (annexe II de la Convention de Berne, espèce « en danger » sur la liste rouge IUCN), européen (annexes II et IV de la Directive Habitat du 21 mai 1992) et national (article 1 de l'arrêté du 17 avril 1981), fut contacté à plusieurs reprises au niveau des Barthes de Saint-Etienne-d'Orthe (dernière donnée connue : 1 individu identifié lors de la campagne de piégeage du 14/09/2001 au 25/09/2001, dans le cadre du Plan de restauration du Vison d'Europe).

OBJECTIFS DE GESTION :

Les Barthes de Saint-Etienne-d'Orthe contribuent à la fonctionnalité du réseau des réserves en place. L'objectif premier reste l'accueil des oiseaux d'eau en hiver, la gestion consistant donc principalement à entretenir le site et en particulier de manière à préserver les prairies humides permanentes, les boisements alluviaux et les plans d'eau :

✓ Gérer les niveaux d'eau

Une réflexion sur la mise en place d'un système de contrôle des niveaux d'eau pour assurer une meilleure gestion est en cours (projet de calage d'un seuil).

Il est recommandable, pour répondre dans un même temps à l'**objectif de régulation de la Jussie** présente sur ce site, de maintenir les niveaux d'eau haut en hiver et le plus longtemps possible et d'effectuer une baisse progressive de ces niveaux à partir

du printemps. En effet, dans ces conditions, l'espèce se répand moins rapidement et de façon moins importante et le développement parallèle des espèces autochtones concurrentes avec la Jussie est possible.

- ✓ Maintenir un pâturage extensif (« extensif » : pour éviter la dégradation des berges et de la végétation de bordure des milieux aquatiques) sur les prairies humides (de début juin à fin octobre), afin de préserver le faciès du milieu (limiter l'apparition d'espèces de grande taille et/ou envahissantes, assurer des bonnes conditions d'éclaircissement, activer les réensemencements naturels,...)
- ✓ Associer un entretien par fauchage pour les zones de refus (avec exportation des résidus), à partir de la mi-juillet (afin de ne pas perturber le cycle de reproduction des espèces végétales)
- ✓ Eclaircir si nécessaire certains placeaux trop denses dans la Saulaie, afin de favoriser les beaux sujets pour la construction de nids d'oiseaux
- ✓ Maintenir une bonne qualité d'eau (qualité physico-chimique), variable essentielle pour certaines espèces floristiques et faunistiques sensibles (poissons, odonates, oiseaux, végétation amphibie,...)
- ✓ Lutter contre les espèces exogènes :
 - Jussie : arracher mécaniquement et manuellement en exportant les produits issus de la coupe
 - Erable negundo : éliminer l'espèce par girobroyage de restauration